

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

6^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1979-1980

COMPTE RENDU INTEGRAL — 17^e SEANCE

1^{re} Séance du Mardi 16 Octobre 1979.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

1. — Rappels au règlement (p. 8253).

MM. Robert-André Vivien, président de la commission des finances; Vizet, le président.

2. — Loi de finances pour 1980. — Discussion générale d'un projet de loi (p. 8254).

M. Icart, rapporteur général de la commission des finances.

M. Papon, ministre du budget.

Question préalable de M. Marchais: MM. Marchais, le ministre, Robert-André Vivien, président de la commission des finances; Hamel. — Rejet par scrutin.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

3. — Ordre du jour (p. 8271).

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

★ (1 f.)

— 1 —

RAPPELS AU RÈGLEMENT

M. le président. La parole est à M. Robert-André Vivien, pour un rappel au règlement.

M. Robert-André Vivien, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Mon rappel au règlement vise l'article 48 de notre règlement, qui prévoit que la publicité des travaux des commissions est notamment assurée par des communiqués à la presse, établis sous l'autorité des présidents de celles-ci.

Or, jeudi dernier, M. Vizet, membre très compétent de la commission des finances, a fait un rappel au règlement sur les conditions dans lesquelles j'utilisais les services de la commission des finances pour informer les journalistes et leur rendre compte de nos travaux et s'est référé à un communiqué relatif à la séance que la commission a tenue le 4 octobre.

Comme notre commission a allégé sans discontinuer matin, après-midi et soir, j'aurais préféré qu'il évoquât ce problème en

son sein. Mais puisque le problème est posé, monsieur le président, et sachant l'attachement que vous portez à l'information rapide des journalistes, qui rendent compte de nos travaux dans des conditions très difficiles, je répondrai sur le fond et sur la forme.

Sur le fond — et je trouve cela très sympathique de sa part — M. Vizet dit en quelque sorte : « Le pauvre rapporteur général se voit privé du bénéfice de ses travaux qu'accapare le méchant président de la commission des finances. »

M. Robert-André Vivien, président de la commission des finances. M. le rapporteur général et moi-même avons bien ri, mais je crois que M. Vizet n'a pas lu très complètement les communiqués, car il aurait vu que si dans le flash — je vous prie, monsieur le président, de m'excuser de ce terme français, qui me vaudra les foudres de M. Foyer et de certains de nos collègues — c'est-à-dire le bulletin très court d'information qui permet, dans un délai d'une demi-heure d'informer la presse, si dis-je, dans le flash de nos travaux — je ne le rédige pas, mais je couvre la totalité de nos services de commission — il a été indiqué que : « Le président de la commission des finances informait la commission que le rapport de la Cour des comptes concernant le problème de la revalorisation des rentes viagères serait rendu public très prochainement, dans le communiqué, on peut lire que M. Icart a indiqué qu'il a été demandé à la Cour des comptes une enquête et que « la commission, sur proposition de son rapporteur, M. Icart, a décidé d'autoriser la publication de cette enquête. »

Cette affaire, monsieur le président, n'a qu'une importance secondaire sur le fond, c'est la forme qui lui a été donnée qui me choque un peu.

Pour éviter le renouvellement de tels incidents, il me paraît indispensable qu'on puisse informer très rapidement les journalistes.

M. Guy Ducloné. Tous les journalistes !

M. Robert-André Vivien, président de la commission des finances. Jusqu'à présent, ce sont les collaborateurs de la commission des finances qui s'efforcent d'assurer, comme je le leur ai demandé, dans des conditions peut-être critiquables, le communiqué dit « flash ». Or nos collaborateurs, comme ceux des autres commissions, assumant, en période budgétaire, des fonctions de sténographe, de rédacteur, d'administrateur, voire de distributeur de documents, nos secrétaires tapent à la machine parfois pendant dix-huit heures de suite, nos huissiers travaillent jusqu'à vingt heures par jour. Il est inconcevable que les permanents des commissions puissent continuer à informer très rapidement la presse, si ce n'est au détriment de nos travaux. Par conséquent, il serait bon d'instituer, à vos côtés, monsieur le président, un véritable service de presse. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Vizet, pour un rappel au règlement.

M. Robert Vizet. Monsieur le président, il n'était pas dans mon intention de mettre en cause le travail des collaborateurs de la commission des finances, pas plus qu'il n'est dans d'autres commissions, collaborateurs auxquels, avec l'ensemble de mes collègues du groupe communiste, je tiens à rendre hommage.

Mais, monsieur Robert-André Vivien, il en est de la présentation des faits comme de la présentation de l'information.

M. Guy Ducloné. Très bien !

M. Robert Vizet. Je ne nie pas le besoin d'une information rapide, mais rapidité ne veut pas dire absence d'objectivité, et il ne faut pas qu'en publiant un communiqué, le président de la commission des finances détourne à son profit l'ensemble des travaux de la commission.

Par ailleurs, les communistes considèrent que l'information doit être pluraliste. (Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Applaudissements sur les bancs des communistes.)

Tel est le fond de la question, et le principal reproche que j'ai adressé au président de la commission des finances, c'est de pratiquer une information sélective. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. J'ai eu en voyant côte à côte M. le président de la commission des finances et M. le rapporteur général, souriants l'un et l'autre, que les craintes éprouvées par M. Vizet au sujet d'une sorte de préjudice qui aurait pu être causé au rapporteur général étaient, par bonheur, vaines.

M. Guy Ducloné. Ce n'est pas cela qui nous a inquiétés !

M. le président. Permettez-moi de répondre point par point à chacun des intervenants. Vous seriez d'ailleurs choqué que je ne réponde pas aussi à M. Vizet.

Quant au pluralisme de l'information, ce n'est pas moi qui l'entraverai, bien au contraire. Pour sa part, M. le président de la commission des finances, avec qui je me suis entretenu de cette affaire ce matin, m'a indiqué qu'il ne voyait que des avantages à ce que les « flashes » dont il a parlé — en l'absence de M. Foyer, nous pouvons employer ce terme — soient distribués à tous les journalistes, sans exception. Cela doit vous donner satisfaction, monsieur Vizet.

M. Guy Ducloné. Ce sera un progrès

M. Marcel Rigout. C'est la preuve qu'ils ne l'étaient pas jusqu'à maintenant !

M. le président. Enfin, monsieur le président de la commission des finances, je vais examiner votre suggestion. Je crois d'ailleurs que vous avez préparé une note à ce sujet et, naturellement, j'en entretiendrai le bureau de l'Assemblée nationale. L'incident est clos.

— 2 —

LOI DE FINANCES POUR 1980

Discussion générale d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet de loi de finances pour 1980 (n° 1290, 1292).

La parole est à M. Icart, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Fernand Icart, rapporteur général. Monsieur le président, monsieur le ministre du budget, mes chers collègues, l'année 1980, dont nous examinons le budget, se présente sous des auspices moins favorables que 1979.

Nous sommes confrontés à des perspectives mondiales plus incertaines que lors de la précédente discussion budgétaire. A la fin de 1978, une reprise semblait se confirmer dans l'ensemble des pays développés. Si l'expansion aux Etats-Unis semblait plafonner, le relais paraissait pris par d'autres grandes puissances industrialisées. Mais la croissance était déjà menacée. Le sous-emploi restait généralement important, l'inflation n'était pas maîtrisée.

Enfin, les relations économiques internationales, notamment dans le domaine monétaire, ne laissaient pas d'inquiéter. Souvenons-nous de la crise du dollar qui préoccupait le monde à pareille époque comme nous alarme celle qui se développe aujourd'hui.

Un an plus tard, les quelques raisons d'espérer que nous discernions alors se sont singulièrement estompées. Dans l'intervalle, un choc pétrolier a de nouveau frappé le monde. Nous l'avons vu se dessiner en deux temps : une première série de hausses des prix du pétrole s'est étalée sur les quatre premiers mois de l'année. Elle nous paraissait surmontable. La dernière, intervenue le 1^{er} juillet dernier, a vraiment changé les dimensions du problème. En un semestre, le coût de notre principale source d'énergie a été majoré de 60 p. 100.

Nous avons connu d'ailleurs, à l'occasion de cette nouvelle crise, l'inquiétude de la pénurie, notamment à la suite des événements d'Iran.

Ainsi, un nouveau défi nous vient de l'extérieur et les contraintes internationales qui, depuis cinq ans, sont une constante de notre univers, pèsent sur nous plus lourdement. Pour 1980, nous aurons un surcroît de facture pétrolière qui va représenter près du tiers du produit de l'impôt sur le revenu.

Ces contraintes ne sont évidemment pas nouvelles. Mais elles ont, en l'espace de quelques mois, changé de dimension.

Et cela ne peut que renforcer les priorités qui sont les nôtres depuis quelques années.

Quelles sont, en gros, ces priorités ?

La première d'entre elles reste, bien entendu, le rétablissement de notre équilibre extérieur. Celui-ci a été restauré en 1978 en ce qui concerne nos échanges commerciaux. Mais les voici de nouveau gravement perturbés et il importe de retrouver dans un avenir pas trop lointain un nouvel équilibre. Un pays ne peut pas vivre dans une situation de déficit extérieur permanent, car, à longue échéance, c'est la source d'un endettement et donc d'une dépendance croissante.

Équilibrer nos échanges, c'est aussi le moyen le plus direct de maintenir la valeur de notre monnaie et réciproquement dirai-je.

Le deuxième des objectifs qui s'imposent à nous plus que jamais, et qui est lié au premier, c'est d'assurer la capacité de réponse de notre appareil productif. Par conséquent, c'est la faculté pour nos entreprises de réaliser un effort d'adaptation nécessaire. Depuis quelques années, leur situation financière s'est redressée. Mais, face à la nouvelle pression extérieure, leur situation reste moins favorable qu'avant 1974.

Enfin, la dernière des exigences qui s'imposent à nous est bien de donner à notre économie des modes de fonctionnement analogues à ceux de tous les grands pays industrialisés, où la responsabilité est décentralisée au niveau des entreprises.

En ce domaine, un effort important est désormais accompli avec la libération des prix industriels. Convenons qu'elle nécessitait un certain courage car la plupart des experts présidaient son échec.

Il importait également, dans la perspective d'un assainissement des règles du jeu économique, de limiter la dépendance financière de nos entreprises publiques à l'égard du soutien de la collectivité. La croissance des concours aux entreprises publiques a été stabilisée à un niveau qui paraît, cependant, compte tenu du relèvement des tarifs, toujours assez élevé.

La continuité des objectifs s'est accompagnée d'une continuité des moyens.

Notre politique monétaire a visé, depuis 1977, à stabiliser le taux de liquidité de l'économie. Des normes de croissance de la masse monétaire ont été fixées, qui se sont d'ailleurs révélées difficiles à tenir, et l'encadrement du crédit a été maintenu, même si parfois il constituait une discipline péniblement ressentie par certaines entreprises et si la rigidité du système présente des inconvénients.

De même, les moyens nécessaires à la restructuration de notre appareil de production ont été, dans toute la mesure du possible, mobilisés. Pour pallier notre dangereuse dépendance énergétique, le programme nucléaire a été poursuivi sans discontinuer.

Une politique active d'aide aux secteurs en difficulté a également été mise en œuvre, mais à quel prix ! Je rappellerai aussi bien les mesures spécifiques prises dans certains secteurs, comme la sidérurgie ou la construction navale, que les mesures à portée plus générale, mises en œuvre à travers le fonds spécial d'adaptation industrielle ou le C.I.A.S.I.

Enfin, l'orientation de l'épargne vers les investissements a été favorisée et la loi de juillet 1978 a été l'un des instruments de cette orientation.

Certes, cette adaptation de notre économie ne se fait pas sans difficultés, sans coûts, ni sans douleur pour les Français. Il fallait l'accompagner d'un effort pour en atténuer le poids. Tel a été l'un des objets des pactes successifs pour l'emploi, ainsi que d'une politique de transferts sociaux active vers les familles et les personnes âgées.

Mais nous sommes encore loin du but et le fonctionnement de notre économie reste encore marqué par beaucoup d'ombres.

Nous connaissons encore un chômage élevé, et cela pour des raisons à la fois conjoncturelles et structurelles.

Nous savons, à cet égard, qu'il ne faut guère se bercer d'illusions et qu'il ne sera pas résorbé à brève échéance. Car, en dehors même du phénomène de société qu'est l'accroissement du taux d'activité des femmes, phénomène que nous partageons avec les autres pays de civilisation comparable, il y a une difficulté propre à la France. C'est, nous le savons, mais répétons-le, l'arrivée sur le marché de l'emploi, tous les ans, jusqu'en 1985, de 250 000 jeunes auxquels il est nécessaire de donner un métier. Difficulté aujourd'hui et demain, mais gage de sa vigueur après-demain.

De même, nous ne sommes pas parvenus à retrouver un rythme d'évolution des prix plus modéré. Il y a, en ce domaine, sans aucun doute, des explications d'origine extérieure et une consolation : nous ne sommes pas les seuls.

Mais il existe aussi des raisons qui relèvent du fonctionnement même de notre économie. Par exemple, les producteurs comme les distributeurs gardent des réflexes qui sont, à mes yeux, la conséquence d'une trop longue habitude du contrôle des prix. On « cale » les tarifs au plus haut niveau dans la crainte d'un futur blocage.

Enfin, la concurrence est souvent insuffisante dans certains secteurs et les rentes de situation y sont fréquentes. Mais sachons qu'elles ne sont pas nécessairement associées à la taille des entreprises comme certains ont trop souvent tendance à le professer.

De ce point de vue, les réactions à la libération des prix de la part de certains milieux professionnels ne laissent pas de surprendre. Après de longues années de protestations contre une réglementation réputée contraignante, on a vu récemment implorer de la part des pouvoirs publics la restauration d'une protection réglementaire contre la liberté retrouvée.

Par ailleurs, nous n'avons pas su faire preuve d'une modération suffisante des rémunérations. Il est vrai, toutefois, qu'on a constaté une nette décélération depuis quelque temps déjà.

Mais ces éléments ne doivent pas nous pousser au pessimisme. L'économie française traverse probablement, à l'heure actuelle, une période d'adaptation et fait preuve dans ses profondeurs de plus de dynamisme que ne le laisserait croire la simple observation des variables dites macro-économiques.

Je ne prendrai que deux exemples.

Il faut que les Français sachent que, contrairement à ce que l'on tente souvent de leur faire croire, notre économie crée des emplois. Ainsi, entre juillet 1978 et juillet 1979, par exemple, 200 000 emplois ont été créés dans le secteur tertiaire, tandis que 80 000 emplois disparaissaient dans le secteur de l'industrie et des travaux publics, ce qui laisse tout de même un solde positif de 120 000 emplois et paraît le signe d'une profonde mutation qui est en cours et dont nous n'avons pas toujours conscience.

Par ailleurs, si l'on a observé au cours des dernières années des flux d'investissements en stagnation ou en diminution de la part des entreprises privées, toutes les études montrent que ces évolutions ont été moins défavorables qu'on aurait pu le constater au regard de l'évolution de notre croissance. En vérité, cela s'explique sans aucun doute par une refonte de notre appareil de production et par une modernisation importante de nos équipements.

Ne nous laissons pas abuser par la médiocrité de certains résultats. Des mutations profondes de notre économie sont sans doute en gestation. Permettez-moi une comparaison sportive : nous sommes comme ces joueurs de tennis qui, pour accéder au rang international, doivent revoir complètement et profondément la technique qui leur a permis jusqu'à présent d'accomplir des performances honorables.

Le nouveau choc pétrolier ne doit pas nous détourner des orientations que nous avons adoptées jusqu'à présent ; bien au contraire, celles-ci doivent être tenues avec autant de fermeté.

Mais nous avons à faire preuve de discipline collective. La croissance de la facture pétrolière constitue un prélèvement sur notre richesse nationale. Si nous choisissons collectivement de le faire porter essentiellement sur le secteur productif de notre économie, c'est-à-dire sur nos entreprises, comme ce fut le cas en 1974, non seulement le rétablissement sera difficile,

mais l'avenir à moyen terme sera gravement compromis. Nous risquons ainsi de briser les ressorts de l'adaptation et de la modernisation de notre appareil de production. Il y va de notre résistance future aux chocs extérieurs, de notre niveau de vie et de notre présence dans le monde.

Le budget de 1980 marque-t-il la volonté et la continuité dans la poursuite de ces objectifs dont la majorité, et sans doute d'autres, reconnaissent la nécessité ?

On ne peut donner à cette question une réponse globale et tranchée.

Les initiatives spectaculaires de relance ont été évitées. Elles auraient sans doute été accueillies avec faveur par certains. Mais elles auraient constitué un facteur de déséquilibre plus qu'un remède à nos difficultés.

La question qui se pose à nous, comme aux autres pays industrialisés, ne relève plus d'une simple politique de régulation conjoncturelle. Il s'agit d'une adaptation en profondeur aux nouvelles données de l'économie mondiale. Cette adaptation doit reposer sur des mécanismes spontanés. Mais elle doit comporter un accompagnement et le maintien d'un niveau d'activité sans lequel les ressorts de l'adaptation seraient eux-mêmes brisés.

A cet égard, l'évolution du budget ne sera donc pas neutre et contribuera sans nul doute au soutien de l'économie.

En effet, du côté des dépenses, on observe une progression des masses budgétaires supérieure de deux points et demi à celle du produit intérieur brut marchand. Cette progression, à elle seule, constitue un élément qui peut être jugé comme étant favorable à la poursuite de la croissance. Mais quelle est, dans cette progression, la part du subi et la part du voulu ? C'est une question qui a été largement débattue au sein de la commission des finances.

Il est évident que la charge de la dette publique, qui augmente de plus du tiers, du fait du volume de l'endettement de l'Etat, est subie.

Il en est de même des dépenses d'interventions sociales, et notamment de celles liées à l'emploi. C'est encore le cas de l'énorme masse des salaires et des retraites de la fonction publique qui, à elle seule, représente plus de 200 milliards de francs.

Nul ne peut nier qu'au fil des ans la structure du budget a évolué vers une rigidité croissante et présente une inertie propre à réduire la marge de manœuvre du Gouvernement à des proportions très faibles.

Mais cette croissance des dépenses résulte aussi de la volonté politique du Gouvernement, même si elle n'apparaît pas de façon explicite parce que les décisions sont intervenues antérieurement.

C'est ainsi que le budget de 1980 intègre les mesures votées au printemps dernier ou arrêtées dans le courant de l'été, mesures qui concernent tout aussi bien le domaine social que le domaine économique.

Egalement dans le domaine industriel, l'action du fonds spécial d'adaptation industrielle sera poursuivie en 1980. De même, les concours du F.D.E.S. sous forme de prêts participatifs augmenteront de quelque 30 p. 100.

Un effort de solidarité s'exprime, par ailleurs, à travers le budget. Le troisième pacte pour l'emploi donne lieu à l'ouverture de 3,5 milliards de francs de crédits en 1980, en progression de plus de moitié sur l'an dernier. De plus, l'Etat accroîtra sa participation dans le financement des prestations aux personnes privées d'emploi. En ce domaine, les crédits doublent presque, passant de 4,6 à 8,9 milliards de francs. Le chômage est aujourd'hui un problème qui, par son ampleur, se pose à la collectivité nationale tout entière, et il est normal que celle-ci participe, par la voie de l'impôt, aux dépenses qui en résultent.

Une nette priorité est accordée à notre sécurité intérieure et extérieure. C'est ainsi que, dans le domaine militaire, les crédits de paiement croîtront selon un taux supérieur d'un tiers à ceux des budgets civils et que les autorisations de programme augmenteront sur l'an dernier, de plus d'un cinquième. Ainsi, se trouve concrétisée une priorité nationale.

Enfin, les concours apportés aux collectivités locales connaissent une progression de près de 16 p. 100, passant globalement de 63 milliards à 73 milliards de francs, ce qui va leur permettre non seulement de maintenir, mais encore d'accroître leur effort d'investissement.

Les recettes progresseront à un rythme inférieur à celui du produit intérieur brut. Mais cette progression cache des évolutions très différentes selon les grandes catégories d'impôts. Le produit de l'impôt sur le revenu augmentera de 16 p. 100 sur 1979, tandis que celui de la taxe sur la valeur ajoutée ne croîtra que de près de 13 p. 100. Dans l'ensemble, la pression fiscale d'Etat devrait se trouver stabilisée l'an prochain. Mais la question de la progression de l'ensemble des prélèvements obligatoires reste entière, et je me réserve d'y revenir dans quelques instants.

Au total, le budget se trouve présenté avec un déficit de 31 milliards de francs.

La présentation d'un budget assorti d'un déficit n'est pas une novation, hélas ! Mais l'ampleur du solde prévisionnel tranche quelque peu avec les projets de loi de finances précédents. Le budget de 1979 avait été présenté avec un décuvert initial de 15 milliards de francs. Il atteindra, selon les prévisions, une quarantaine de milliards, soit plus de deux fois et demie ce qui avait été voté, primitivement par le Parlement. Sans doute, certains seront tentés de déduire le déficit d'exécution de 1980 du solde prévisionnel qui nous est présenté, par simple application des proportions constatées cette année entre ces deux grandeurs. Je crois cependant que, dans l'évaluation de ce déficit, se manifeste un réel effort de vérité.

Monsieur le ministre, nous constatons cet effort, mais nous souhaitons aussi qu'il se double d'un autre effort en ce qui concerne une exécution du budget qui devrait ne pas trop s'écarter de la prévision.

Je m'en tiendrai, en ce qui concerne le déficit, à quelques remarques.

Il est vrai que, exprimé en pourcentage du produit intérieur brut, il reste inférieur à celui de nos principaux partenaires. Mais, mes chers collègues, soyons prudents dans l'analogie, la structure des budgets comme des économies présentant souvent des différences notables.

Nous devons savoir qu'un retour brutal à l'équilibre, après un déficit qui se situera en 1979 aux environs de 40 milliards de francs — à supposer que cela fût matériellement possible — aurait eu un effet déflationniste, s'ajoutant à celui du prélèvement pétrolier, et eût été insupportable.

Ce n'est pas l'une des moindres difficultés de la gestion que de maintenir le déficit à un niveau compatible avec les autres exigences de l'économie et, en particulier, avec le financement des investissements privés.

Un déficit en soi, fût-il important, ne saurait nous inquiéter. Il faut cependant être conscient que c'est une dangereuse et mauvaise habitude. Sans m'étendre, je dirai simplement qu'un lointain passé semblait nous en avoir administré la preuve.

Je voudrais, enfin, au-delà du chiffre global, m'arrêter sur l'analyse de ce déficit. Celui-ci résulte essentiellement de l'augmentation des dépenses et non de la modération des recettes. Et, au passage, je tiens à vous dire que s'il s'agissait de trouver dans le déficit un soutien de la conjoncture, on aurait pu concevoir une modération de la croissance des dépenses accompagnée d'un allègement de la pression fiscale. Mais je vous concède que, de toute évidence, cette solution n'était guère envisageable dans l'immédiat si l'on tient compte d'une inertie désormais structurelle des dépenses budgétaires.

Il reste, monsieur le ministre, que ce n'est pas là une raison pour y renoncer dans le futur.

Cela étant, c'est sur cette irrésistible croissance des dépenses que je souhaiterais formuler quelques-uns des motifs d'inquiétude que suscite en moi l'évolution des finances publiques, qu'il s'agisse de l'Etat ou des autres administrations.

Tout d'abord, mes chers collègues, il importe d'être conscient que le budget de l'Etat est désormais en très large part un budget de transferts liés pour l'essentiel à des procédures automatiques. Ces transferts ne sont pas tous de nature sociale. Je rappellerai, pour mémoire, que quelque 56 milliards de francs figurent en atténuation de recettes au profit des collectivités locales et à celui de la Communauté européenne. Ces charges sont en augmentation de presque 20 p. 100 en 1980.

Par ailleurs, il faut souligner l'ampleur et la très forte progression des dépenses d'intervention. Le titre IV « Interventions publiques », qui représente dans le projet de budget de 1980

presque le tiers des dépenses du budget général, est en progression de plus de 16 p. 100. Cela est dû, pour une large part, au financement de transferts sociaux de toute nature.

Je voudrais souligner à cet égard que, lorsque certains d'entre vous souhaitent ou repoussent une fiscalisation de nos transferts sociaux, celle-ci, en vérité, s'opère subrepticement. Ce faisant, elle se réalise dans les plus mauvaises conditions possibles, c'est-à-dire sans vue ni doctrine d'ensemble, sans choix politique clair et déterminé.

Ce qui est vrai du budget de l'Etat l'est aussi de l'ensemble des administrations prises comme un tout. Il apparaît, au vu des comptes de la nation, que la structure des dépenses publiques a subi un inflexionnement considérable au cours des dernières années. C'est ainsi que les prestations sociales, qui représentaient, en 1974, 46,8 p. 100 de l'ensemble de ces dépenses, en ont constitué plus de la moitié en 1978.

L'économie du secteur public, mes chers collègues, comporte de moins en moins de dépenses directes et de plus en plus de mécanismes de redistribution. A ce point, je m'interroge, et je vous interroge : que savons-nous des effets précis de cette redistribution ? Atteint-elle réellement les objectifs sociaux qu'elle s'est fixés ?

Sans doute cette évolution procède-t-elle pour partie d'un effort de solidarité indispensable, notamment quand il s'agit d'atténuer les coûts sociaux du ralentissement économique. Mais elle ne laisse pas d'inquiéter, s'agissant de ce que j'appellerai les frais généraux de la collectivité. Je pense principalement à l'évolution de nos régimes de sécurité sociale. Les évolutions sont telles aujourd'hui que les décisions qui s'imposeront à bref délai ne relèveront pas d'aménagements techniques, mais d'options politiques au sens le plus élevé du terme.

Le temps nous est d'autant plus compté en ce domaine que l'évolution de nos prélèvements obligatoires pose assurément problème. C'est là le dernier des motifs d'inquiétude que je voudrais évoquer.

Je rappellerai qu'en 1973 les prélèvements obligatoires représentaient 35,6 p. 100 du produit intérieur brut. Ils en constitueront, en 1980, 41,6 p. 100. Cette croissance ne pourra être indéfiniment prolongée sans un risque de rejet de la part de la collectivité nationale.

S'agissant plus particulièrement de la fiscalité de l'Etat, sa pression devrait donc se stabiliser en 1980. Mais cette évolution recouvre, ainsi que je l'ai dit, des mouvements très divergents selon les diverses catégories d'impôt. Un effort particulier est demandé aux ménages par le projet de loi de finances.

Les projections économiques pour 1980 laissent apparaître, en effet, une augmentation de l'ensemble de leurs impôts de l'ordre de 17,1 p. 100 alors que leur revenu brut ne progressera que de 12,1 p. 100. Je dois dire que cette progression ne laisse pas d'inquiéter.

Certes, il est souvent tiré argument, à l'occasion de l'augmentation de l'impôt sur le revenu, de la structure de nos recettes fiscales comparée à celle des autres grands pays industrialisés. Mais lorsque l'on se félicite du relèvement de la part des impôts directs dans les recettes fiscales en France, on omet de souligner que celui-ci s'opère sans que soit corrélativement réalisé un allègement suffisant des impôts sur la consommation.

Et vérité, nous nous trouvons dans une situation paradoxale. Nos taux d'imposition sur le revenu ne sont guère différents de ceux des pays étrangers, qui nous servent de référence, mais le produit global de l'impôt reste chez nous très inférieur. Le phénomène est imputable, me semble-t-il, à des différences substantielles dans l'assiette.

L'assiette de l'impôt sur le revenu est imparfaite ; elle est, de plus, déterminée et imposée dans des conditions inégales, en droit et en fait, selon les différentes catégories de contribuables. Cela conduit à un impôt sur le revenu qui est aujourd'hui mal supporté par une large part de la collectivité nationale. Une aggravation trop forte de la charge fiscale dans ces conditions risque d'être mal comprise et donc mal reçue de la part de nos concitoyens.

Pourquoi dès lors rechercher des impôts nouveaux ? Tâchons plutôt de mieux utiliser ceux qui existent.

M. Robert-André Vivien, président de la commission. Très bien !

M. Fernand Icart, rapporteur général. Toujours est-il que la commission des finances s'est écartée, sur certains points, des propositions du Gouvernement.

Tout d'abord, elle n'a pas cru devoir retenir l'article 2 du projet de loi de finances dans son état actuel. Elle attend, en conséquence, du Gouvernement des propositions moins rigoureuses concernant l'évolution de l'impôt sur le revenu en 1980.

Par ailleurs, s'agissant des dépenses, elle a adopté un amendement portant les économies proposées par le Gouvernement de deux cents millions de francs à deux milliards de francs, étant entendu que celles-ci devraient concerner l'ensemble des dépenses ordinaires de l'Etat, à l'exclusion de celles relatives à la dette publique et qui résultent d'engagements auxquels l'Etat ne peut se dérober et, surtout, à l'exclusion des dépenses d'investissement dont par ailleurs elle constate la décroissance en volume.

Ainsi, la commission des finances a-t-elle exprimé clairement, me semble-t-il, qu'un effort devait se manifester, non seulement au niveau des recettes, mais également à celui des dépenses. Dans la même perspective, elle a adopté un article additionnel prévoyant un vote par le Parlement relatif au budget social de la nation, dont les masses, je le rappelle, dépassent aujourd'hui celles du budget de l'Etat.

D'autres modifications au texte du Gouvernement sont proposées à l'Assemblée nationale par sa commission des finances. En particulier, celle-ci n'a pas adhéré à toutes les dispositions concernant les droits de mutation à titre gratuit qui figurent dans le projet de loi. Par ailleurs, elle a modifié le texte du Gouvernement sur divers points de moindre importance. On verra sur ces différents éléments en cours de discussion.

Je voudrais, pour conclure, rassembler les idées essentielles que nous devons, à mon sens, garder à l'esprit dans la discussion budgétaire qui vient de s'ouvrir.

La France est confrontée à un nouveau défi qui lui vient de l'extérieur sans avoir achevé l'adaptation rendue nécessaire par le premier choc pétrolier, par l'aggravation de la concurrence internationale et en raison d'une croissance ralentie. Alors que cette adaptation continue à requérir la mobilisation de nos ressources, voici que s'opère un nouveau prélèvement sur la richesse nationale, certes moins important que celui que nous avons connu en 1974, mais néanmoins extrêmement important.

Nous ne pouvons donc que réaffirmer les objectifs fondamentaux qui ont été les nôtres jusqu'à présent et sur lesquels se fonde la politique économique de la France :

Rééquilibrer, de façon durable, notre commerce extérieur, car une nation, comme une entreprise ou une famille, ne peut vivre indéfiniment à crédit ;

Assurer la tenue de notre monnaie sans laquelle nous ne pourrions pas nous procurer à l'extérieur au meilleur coût les produits qui nous sont nécessaires ;

Poursuivre l'adaptation de notre appareil de production en évitant, dans l'affectation de nos ressources, de lui refuser les moyens qui lui sont nécessaires ;

Assurer la solidarité indispensable entre les Français et une répartition équitable de l'effort collectif, ce qui signifie que les moins favorisés doivent se voir reconnaître une part privilégiée dans l'accroissement désormais ralenti de notre richesse nationale.

En d'autres termes, mes chers collègues, la continuité s'impose à nous et le budget de 1980 en est, en définitive, l'expression. Votre commission des finances l'a approuvé et, sous réserve des modifications qu'elle a votées et que je vous ai rappelées, elle vous propose de l'adopter. (Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République.)

M. Georges Marchais. Allons, messieurs ! Un peu de courage pour applaudir votre rapporteur général !

M. le président. Monsieur Marchais, ne dissipez pas vos collègues ! (Sourires.)

M. Georges Marchais. C'est bien morne, monsieur le président !

M. le président. La parole est à M. le ministre du budget.

M. Maurice Papon, ministre du budget. Monsieur le président, mesdames, messieurs, le rendez-vous budgétaire est traditionnellement l'occasion, pour le Parlement et le Gouvernement, de faire ensemble le point de la situation de la France pour le présent et pour l'avenir non sans porter nécessairement nos regards sur la situation du monde.

Comme il est légitime, le Parlement critique, propose et finalement décide par ses votes. Tel est bien son rôle dans la nation. A cet égard, le rapport de M. Icart constitue une contribution essentielle.

M. Louis Maisonnat. Que cela est bien dit !

M. le ministre du budget. Comme il est normal, le Gouvernement, quant à lui, s'explique, réajuste s'il convient, arrête une position s'il le faut. Telle est bien sa responsabilité.

Un projet de budget, comme toute œuvre humaine, est perfectible. C'est notre tâche commune de nous y employer et tel est l'objectif même de la libre discussion propre à tout régime démocratique. De ce point de vue, je me permets d'espérer beaucoup de la majorité et — pourquoi pas ? — des oppositions, si elles le veulent bien, puisqu'il s'agit de la France.

Les problèmes budgétaires font toujours l'objet de controverses préalables où se mêlent des jugements de réalité, qui traduisent tels intérêts ou telles aspirations, et les jugements de valeur, plutôt imprégnés des conceptions, des sensibilités, voire des idéologies des uns et des autres.

Un budget n'est pas une vue de l'esprit. Il part de la réalité telle qu'elle est, pour aller vers une réalité telle qu'on voudrait qu'elle fût.

C'est pourquoi il faut beaucoup de modestie pour cheminer de l'une à l'autre. Les idées les plus brillantes risquent de se perdre dans les filets de l'expérience et des contraintes. Le problème est de se retrouver en mesure d'agir au lieu géométrique de ce que l'on voudrait et de ce que l'on peut. Le budget est donc marqué fortement par la relativité, qu'il s'agisse de l'évaluation des objectifs et des moyens ou des ambitions et des contraintes, nationales et internationales.

Si le budget est un reflet de l'économie, il est aussi un instrument puissant pour l'infléchir ou la maîtriser.

Puisqu'on ne saurait isoler une loi de finances des réalités d'aujourd'hui et des ambitions de demain, il convient, pour être clair, de la situer dans le contexte économique et de définir les réponses qu'elle réserve à nos interrogations sur trois plans : le soutien à l'économie, le resserrement de la solidarité, la continuité de l'effort.

S'agissant du contexte économique, les efforts soutenus depuis quelques années ont donné des atouts à notre économie pour surmonter les nouvelles difficultés que nous connaissons et qui menacent notre redressement.

En effet, l'année 1976 et la première moitié de 1979 ont été caractérisées par une amélioration en profondeur de la situation économique française.

Dois-je rappeler, après votre rapporteur général, les éléments de ce redressement ? Ce sont le retour à l'équilibre extérieur, la stabilité du franc, la poursuite de la croissance économique, le maintien du pouvoir d'achat, le renforcement des entreprises, l'adaptation des structures de l'économie aux nouvelles données mondiales.

Opéré dès la fin de 1977, le retour à l'équilibre extérieur s'est maintenu en 1978 et au cours du premier semestre 1979. Les échanges commerciaux restent pratiquement équilibrés malgré l'alourdissement rapide de la facture pétrolière.

La balance des paiements de la France, qui avait enregistré un déficit de 16,4 milliards de francs en 1977, a dégagé un excédent de plus de seize milliards en 1978 et de 8,3 milliards de francs au cours du premier semestre de 1979.

La stabilité du franc, quant à elle, se constate par rapport aux dix-neuf principales monnaies de nos partenaires commerciaux. Elle lui permet de tenir sa place dans le système monétaire européen. Elle s'accompagne de sa revalorisation par rapport au dollar, monnaie dans laquelle, je le rappelle, sont réglées nos importations de pétrole.

De plus, les réserves de change se sont accrues de 10,8 milliards entre juillet 1978 et juillet 1979.

Ces résultats ont été obtenus sans que la progression de la masse monétaire excède l'accroissement du produit intérieur brut.

La croissance économique se poursuit. Depuis 1974 — sauf en 1975 — la France a connu un taux moyen de croissance supérieur à celui de tous nos partenaires européens, y compris la République fédérale d'Allemagne.

Pour la première fois en 1978, le niveau de la production industrielle a dépassé durant toute l'année le niveau le plus élevé atteint avant le premier choc pétrolier de 1973, s'établissant à l'indice 130, contre 126. Ce niveau se confirme cette année puisque nous sommes actuellement à l'indice 131.

Le maintien du pouvoir d'achat global s'est accompagné de la progression continue du pouvoir d'achat du taux de salaire horaire et d'une action spécifique en faveur des revenus les plus modestes, notamment par la garantie du pouvoir d'achat du S. M. I. C., la revalorisation continue du minimum vieillesse et l'accroissement de 1,5 p. 100 du pouvoir d'achat des prestations familiales.

Nos entreprises se renforcent. Leur situation financière, qui s'était fortement dégradée jusqu'en 1976, s'est nettement redressée en 1978 et en 1979. La reconstitution progressive des fonds propres entraîne, naturellement, une diminution du taux d'endettement. Le tissu industriel s'améliore.

En particulier, le taux d'épargne brute des sociétés est en voie de redressement.

Les structures de l'économie s'adaptent aux nouvelles données du développement mondial et de la compétition internationale. Doit-on citer la restructuration de la sidérurgie, malade depuis si longtemps et quasi moribonde, le nouveau développement donné aux secteurs de technologie avancée, l'orientation des petites et moyennes entreprises vers l'exportation, la priorité en faveur des investissements limitant la consommation d'énergie ?

Bref ! Cette politique a permis d'arrêter une évolution dangereuse — comme on a pu le constater ailleurs — tout en pratiquant une politique de vérité des prix, notamment en réadaptant les tarifs publics aux réalités des comptes d'exploitation des entreprises et en conduisant une politique monétaire rigoureuse qui contient l'inflation.

Mais elle se situait aussi aux antipodes de la déflation, avec le maintien de la croissance économique et du pouvoir d'achat, l'accroissement de la production industrielle et le développement des échanges internationaux.

Tels sont les constats qu'il fallait rappeler. Ils constituent des pièces essentielles d'un dossier difficile qui doit être loyalement ouvert et considéré, car, à l'écoute de ce qui se dit et à la lecture de ce qui s'écrit, on risquerait de méconnaître des facteurs positifs de cette action.

Mais il est vrai que la réalité de ce redressement — qui est l'ouvrage et le mérite de tous les Français — ne doit pas cacher les menaces qu'il faut de nouveau affronter, le monde étant ce qu'il est. Des difficultés restent, en effet, à surmonter et de nouvelles ont surgi.

La situation de l'emploi demeure difficile.

Les demandes d'emplois — dans les définitions selon lesquelles elles sont enregistrées — continuent de croître. En effet, l'augmentation de la population active disponible — 250 000 personnes par an, M. Icart a cité le chiffre tout à l'heure — est la plus forte d'Europe et dépasse de beaucoup le chiffre net des créations d'emplois : 56 000 en 1978.

La sécurité sociale demeure en difficulté :

Ses dépenses augmentent plus vite que les ressources et plus vite que le produit intérieur brut — ce qui n'est pas une situation longtemps tenable pour une nation.

Si le taux des cotisations de sécurité sociale a été relevé à deux reprises en 1979, un redressement en profondeur de la situation, et donc la consolidation de la protection sociale des Français, passe, de toute évidence, par une modération des dépenses.

Ainsi, à la suite des récentes décisions du Gouvernement, le montant des dépenses d'assurance maladie devrait être réduit

de 2 milliards de francs en 1979 et de 5,4 milliards en 1980, par rapport à l'évolution spontanée de ces dépenses. L'assainissement doit porter sur le contrôle des prestations et sur le redressement de beaucoup des gestions hospitalières.

Enfin, le niveau des prix reste élevé : il est voisin de 10 p. 100 par an.

Mais ce constat qui est négatif doit être replacé dans le contexte de l'évolution économique :

La libération des prix industriels qui, finalement n'a point entraîné une accélération de la hausse des prix ;

Une politique de vérité des tarifs publics — j'en disais un mot tout à l'heure — qui a conduit à elle seule à une hausse de 16,7 p. 100 des principaux tarifs publics en 1979 ; mais serait-il de bonne gestion de cultiver un faible indice des prix en cultivant en même temps les déficits des entreprises publiques à la charge de tous les Français ?

L'effet du démantèlement des montants compensatoires agricoles ramenés en moyenne de 10,2 à 3,7 p. 100 ;

La répercussion de l'augmentation des prix des matières premières importées : 25 p. 100 entre juillet 1978 et juillet 1979.

Et puis il y a le relèvement des prix du pétrole, qui est à l'origine du renouveau de difficultés que nous affrontons. Le relèvement de 58 p. 100 du prix du pétrole brut, au cours du premier semestre de 1979, constitue, en effet, un fait majeur qui, s'il n'explique pas tout — j'en conviens — suffit à modifier les perspectives de redressement et exige un nouvel effort national.

Cela veut dire un prélèvement supplémentaire annuel de 30 milliards sur le revenu national.

Cela veut dire un effet mécanique sur les prix internes d'environ 2 points supplémentaires.

Cela veut dire un ralentissement de la croissance de 1,5 à 2 points.

Cela veut dire enfin une remise en cause de l'équilibre de notre commerce extérieur.

Tels sont les faits. Aucun Gouvernement — cela est bien connu — ne choisit les situations auxquelles il se doit de faire face.

Tout Gouvernement doit répondre de son action, quelles que soient ces situations. Telle est bien la règle du jeu. Mais, quand on invoque les faits que je viens de rappeler comme autant de condamnations, je dis qu'on cède à la polémique.

Je ne sais point que nous ayons la maîtrise de toutes les causes, même s'il nous faut, bien sûr, en assumer toutes les conséquences.

A ces défis, mesdames, messieurs, on ne peut que répondre par l'effort.

M. Jean-Guy Branger. Très bien !

M. le ministre du budget. Cette adaptation de la France au nouvel état du monde ne relève pas du discours, mais d'une analyse rigoureuse des faits, de faits qui s'imposent à tous, aujourd'hui et demain, et qui procèdent d'obligations nationales et de perspectives internationales que le Premier ministre n'a cessé de souligner.

Pour les obligations, nous devons soutenir notre politique de défense, quel qu'en soit le poids.

Il nous faut conduire une politique de l'énergie sans défaillance, quel qu'en soit le prix.

Il nous faut développer l'emploi, quelle qu'en soit la charge.

Il importe de poursuivre notre restructuration industrielle et d'engager aussi la seconde mutation de notre agriculture.

Mais toutes ces actions nécessaires s'inscrivent dans un environnement international difficile, marqué par le désordre monétaire, par un renouveau de l'inflation, par une compétition sans merci.

N'ayons aucune illusion ! La crise de l'énergie durera. Et, comme une voix autorisée le rappelait récemment, « la fuite en avant, la croissance à tout prix avec un déficit et une inflation accrue nous asserviraient de plus en plus à nos fournisseurs ».

La France a failli jadis succomber à ce jeu.

Le Gouvernement, sous la haute autorité du Président de la République, refuse pour la France ces risques d'asservissement, quitte à braver une impopularité qui n'est souvent que la fausse monnaie de l'Histoire.

Oui, certes, la marge de manœuvre est étroite dès lors qu'est donnée la priorité à un franc solide et à une économie ouverte. Mais qui, aujourd'hui, recommanderait de se replier sur soi-même et, ce faisant, d'être mis promptement hors jeu ?

Qui, aujourd'hui, proposerait les facilités de dévaluations périodiques dans l'instant indolores et même euphoriques, rapidement inutiles, et nocives à terme, alors que notre partenaire allemand administre tous les jours la preuve des vertus d'une monnaie forte, y compris pour le commerce extérieur ?

Un choix s'impose donc dans la politique à conduire, et il importe de l'exprimer clairement sans céder aux rêves. Ce choix a été fait et dit.

Dans cette politique globale, l'un des instruments les plus essentiels, c'est le budget, c'est la politique budgétaire.

En l'espèce et pour 1980, cette politique se définit selon trois axes principaux : le soutien actif de l'économie et de l'emploi ; le resserrement de la solidarité ; la continuité de l'effort.

En ce qui concerne le soutien à l'économie, un effort exceptionnel est engagé dans ce budget de trois manières : par un déficit budgétaire volontairement important ; par la stabilisation de la pression fiscale ; par des investissements dynamiques.

Le déficit est un déficit affiché et, non point honteux, car il a une signification économique.

Ce déficit est mis au service d'un soutien actif à l'économie avec la triple caractéristique que voici : c'est un déficit important, mais mesuré et, je l'espère, efficace.

Le déficit est important, puisqu'il est le double du découvert initial de 1979 et proche du résultat probable d'exécution pour la présente année.

Certes, le Gouvernement a déjà consenti des déficits budgétaires importants en exécution : par exemple, 38 milliards de francs en 1975.

M. Guy Ducloné. Il s'agissait alors de déficits honteux !

M. le ministre du budget. Pour 1980, le déficit initial a été fixé à 31 milliards de francs, soit près de 6 p. 100 du total des masses budgétaires qui s'élèvent à 525 milliards de francs.

Ce déficit est cependant compatible avec les capacités de financement disponibles.

Depuis 1976, le financement du budget de l'Etat n'a pas provoqué une croissance de la masse monétaire supérieure à celle du produit intérieur brut et le recours à l'emprunt à long terme n'a cessé de s'accroître jusqu'à aujourd'hui.

L'Etat, en effet, doit compter avec les besoins de financement du secteur privé qui font appel à un marché financier limité à quelque 50 milliards de francs.

Le déficit est mesuré, puisqu'il représente, pour 1979, 1,6 p. 100 du produit intérieur brut, alors que la moyenne des pays de la Communauté économique européenne devrait atteindre 4,7 p. 100 en 1979, dont 3,4 p. 100 pour la République d'Allemagne fédérale. Pour 1980, les pourcentages sont du même ordre.

S'il est vrai que les charges liées à l'endettement public augmenteront de 35,4 p. 100 en 1980, l'encours de la dette progresse moins vite que le produit intérieur brut au cours des dernières années et nous place, là aussi, en position favorable comparée à celle de nos partenaires. Le coût budgétaire de la dette publique, rapporté au total des dépenses budgétaires, représente ainsi 3,8 p. 100 en France en 1978 contre 4,7 p. 100 en Allemagne, 9 p. 100 en Grande-Bretagne, 11,6 p. 100 en Italie.

Tout en restant attentif à une saine gestion des finances publiques, cette situation n'est pas de nature à affecter nos capacités financières. Ce faisant, monsieur le rapporteur général, je donne un commencement de réponse à vos préoccupations, sur lesquelles nous aurons l'occasion de revenir au cours du débat.

M. Fernand Icart, rapporteur général. Merci !

M. le ministre du budget. Enfin, le déficit est efficace puisqu'il devrait concourir à relever à 2,5 p. 100 un taux de croissance qui, spontanément, s'établirait à moins de 2 p. 100 et c'est bien là l'objectif visé. On nous fit : ce taux de croissance est trop faible. Comme si le taux de croissance pouvait se décréter à loisir ! Comme s'il pouvait s'isoler de l'environnement international, alors que ce taux nous placera déjà dans le peloton de tête de nos partenaires ! Dans les économies ouvertes où nous sommes, on ne peut s'abstraire de l'environnement international sans méconnaître gravement les réalités.

M. Georges Marchais. Le pétrole !

M. le ministre du budget. Efficace aussi par la hiérarchie opérée dans la croissance des dépenses. Mis à part les charges de la dette publique qui ne représente que 5 p. 100 du budget, les dépenses d'interventions sociales — plus 17,6 p. 100 — et d'interventions économiques — plus 15,4 p. 100 — progressent est de 14,3 p. 100. Mais surtout les dépenses d'investissements et les autorisations de programme croissent de 13,5 p. 100, alors qu'à l'inverse les dépenses de fonctionnement n'accusent que 11,8 p. 100 d'augmentation.

Le principe et l'ampleur de ce déficit peuvent naturellement prêter à critique — ce qui ne manquera pas d'ailleurs pas de se produire — soit parce qu'on le trouve trop important, soit parce qu'on l'estime insuffisant.

De ce fait, deux scénarios sont concevables :

Faut-il, contre le ralentissement de l'activité économique, adopter le scénario de la relance qui comporte un fort déficit budgétaire ? De bons esprits le pensent. Obtenir un taux d'expansion plus élevé ? Il ne peut en vérité être prévu indépendamment des moyens dont on dispose, des disciplines financières et monétaires qui s'imposent et surtout de l'environnement international.

Mais ceux-là ont-ils bien mesuré qu'un déficit dépassant sensiblement le chiffre arrêté excéderait de toute évidence les capacités du marché financier, privant les entreprises d'y faire appel selon les besoins de l'économie mais, surtout, engendrant une création monétaire telle qu'elle affecterait inévitablement la tenue du franc, notre compétitivité, notre balance extérieure, sans parler de la valse des prix ?

C'est alors que ceux qui reprochent au Gouvernement de consentir à un tel déficit seraient fondés à dénoncer et condamner l'inflation.

Faut-il, au contraire, contre la hausse des prix, contre le risque de déséquilibre des finances publiques, adopter le scénario d'un rigoureux équilibre budgétaire ?

Cette façon d'opérer supposerait deux actions cumulantes leurs effets : d'abord des coupes sombres dans les crédits, telles que notre économie en souffrirait directement et que notre politique de solidarité nationale serait remise en cause ; mais aussi des prélèvements d'impôts supplémentaires qui surchargeraient encore nos entreprises et amputeraient le pouvoir d'achat des ménages.

C'est alors que ceux qui reprochent au Gouvernement d'opérer une politique de déflation seraient cette fois fondés à le faire.

Ainsi, entre les facilités perverses d'une politique de relance à tout prix et les rigueurs insupportables d'un budget de déflation, il y a une place pour un déficit délibérément choisi et délibérément mesuré en vue de soutenir l'activité du pays ; il y a une place pour une politique du juste milieu.

C'est le parti choisi par le Gouvernement et c'est peut-être la raison pour laquelle on lui reproche tour à tour, et quelquefois en même temps, de sacrifier à l'austérité ou au laxisme.

J'attends en tout cas qu'on me montre qu'une politique de relance peut s'accomplir sans inflation : on en a fait l'expérience chez nous et ailleurs et l'on sait ce que cela a donné, après une euphorie fugitive qui a conduit à d'amers déboires et à des difficultés accrues.

Et j'attends encore qu'on me démontre qu'une politique de déflation pourrait éviter une dramatique aggravation du vrai chômage et permettre à la France de se refaire pour affronter la compétition internationale.

La politique du Gouvernement, à égale distance de ces deux tentations et de ces deux écueils, en demandant aux Français de prendre leur part de charges à surmonter — et de la manière

la plus équitable possible — sauvegarde, dans le présent, les intérêts essentiels des Français, et notamment leur niveau de vie et la politique sociale.

Elle assure la bonne fin des grandes tâches de l'Etat. Enfin, elle place en priorité tout ce qui touche à l'avenir de la nation : programmation militaire, achèvement des programmes prioritaires du VII^e Plan, restructuration industrielle, investissements, notamment dans le domaine de la technologie avancée, de telle manière que la France tienne son rang dans le peloton de tête du monde, conformément aux orientations fixées par le Président de la République.

Ce déficit résulte de deux actions convergentes sur les recettes et les dépenses.

Sur les recettes, il est fait en sorte que la pression fiscale globale de l'Etat demeure stable. Ainsi, en 1980, la pression fiscale de l'Etat représentera environ 17,9 p. 100 du produit intérieur brut, soit un pourcentage légèrement inférieur à celui de 1976 qui était de 18 p. 100.

Cette stabilité n'est pas exclusive d'une modification de la répartition interne des impôts. Le Gouvernement, quant à lui, a choisi de ne pas majorer les charges des entreprises ni celles des consommateurs par un alourdissement de la T.V.A. ou de la taxe intérieure sur les produits pétroliers.

On nous dit : pourquoi n'avoir pas choisi la voie, déjà utilisée par d'autres pays, de la réduction des impôts ?

Mais les expériences étrangères sont celles d'un allègement de la fiscalité directe avec un accroissement corrélatif de la fiscalité indirecte et, globalement, un alourdissement de la pression fiscale. Stabiliser la pression fiscale en France depuis deux ans n'est déjà pas si mal dans les circonstances actuelles, d'autant que notre problème de justice fiscale est de modifier le rapport entre impôts directs et impôts indirects. Et, à cet égard, les propositions pour 1980 vont dans le bon sens.

Sans doute, s'agissant des autres prélèvements publics, la situation est-elle différente. Pour la sécurité sociale, la majoration des cotisations a été rendue indispensable à court terme pour maintenir l'équilibre, tout en évitant la dégradation des prestations.

Un large débat sur le budget social de la nation ne peut qu'éclaircir utilement le sujet et orienter efficacement l'action.

M. Robert-André Vivien, président de la commission. Très bien !

M. le ministre du budget. Il nous faut rechercher ensemble des solutions satisfaisantes pour tous les partenaires intéressés.

Pour les collectivités locales, la très forte progression des concours de l'Etat devrait leur permettre d'alléger leur pression fiscale en 1980. Celle-ci est déjà élevée.

Enfin, l'investissement est privilégié parmi les dépenses qui s'accroissent de 14,3 p. 100 et dépassent de deux points la progression du produit intérieur brut.

On nous dit que la France n'investit pas.

Il est vrai qu'en 1974 et en 1975 — M. Icart l'a d'ailleurs rappelé — l'investissement productif a vivement régressé en France, comme dans la plupart des pays industrialisés. Après la reprise de 1976, l'investissement productif se maintient en 1977, progresse en 1978 et en 1979. Les mesures prises cette année par le Gouvernement, notamment le 29 août dernier, ont précisément pour objet d'y contribuer et d'aider les entreprises.

Je rappelle qu'il s'agit de la déduction fiscale de 10 p. 100 sur l'accroissement net de l'investissement industriel qui constitue la première conséquence fiscale de la réévaluation des bilans alors même que celle-ci n'est pas achevée, de la majoration de 50 p. 100 de la base d'amortissement de certaines immobilisations financées sur des primes d'équipement et de l'amortissement accéléré de certains équipements de recherche scientifique et technique pour les petites et moyennes entreprises. L'ensemble de ces dispositions s'élève à 3,5 milliards de francs répartis sur 1979 et 1980.

En outre, les mesures de soutien en faveur du bâtiment et des travaux publics prises au moins d'août portent sur 2 550 millions de francs de crédits publics ayant un effet d'entraînement de sept milliards de francs qui s'étendra largement sur 1980.

Les principaux points d'application concernent le logement, les économies d'énergie, les travaux publics et, en particulier, les travaux routiers.

Le projet de budget de 1980, pour sa part, traduit une nouvelle progression de l'investissement des administrations de l'Etat.

Les crédits d'équipement civil et militaire augmentent de 13,5 p. 100, soit 3,6 p. 100 en volume. Il convient, en effet, de confronter l'augmentation de 13,5 p. 100, non pas avec la progression des prix à la consommation, mais avec celle des prix de la formation brute de capital fixe, seule significative en matière d'investissement, soit 9,6 p. 100.

Au sein de ce total, les crédits d'investissement militaires augmentent de 22,4 p. 100, les crédits d'équipement des budgets civils et des comptes spéciaux du Trésor progressent de 11,4 p. 100. Il est vrai que les crédits d'équipement du budget annexe des postes et télécommunications n'augmentent que de 1,8 p. 100, mais c'est parce qu'ils ont triplé en cinq ans et que la réalisation du programme d'action prioritaire consacré à l'équipement téléphonique dépasse 100 p. 100 actuellement.

Quant aux crédits de paiement, cohérents avec la progression des autorisations de programme, ils augmentent de 11 p. 100, soit un niveau proche du produit intérieur brut, ce qui se justifie par l'écart normal entre la passation des marchés et l'exécution des travaux.

Cet effort direct de l'Etat se prolonge par les programmes d'investissement des entreprises publiques dont les engagements progressent de 13,6 p. 100. Là aussi, des redéploiements considérables sont progressivement effectués, en particulier pour assurer l'approvisionnement en énergie, notamment par le programme électronucléaire d'E. D. F., pour ne point parler, pour l'instant, du vigoureux effort entrepris en faveur des industries de pointe.

J'ai cité de nombreux chiffres et je vous prie de m'en excuser mais, dans un budget dès à présent si contesté, on ne m'en voudra pas de fournir des précisions. Je résumerai donc en quelques chiffres les dépenses d'investissement que je viens d'énumérer : 82 milliards d'autorisations de programme civiles, y compris les postes et les télécommunications ; 52,5 milliards d'autorisations de programme militaires ; 48,5 milliards pour les entreprises publiques, soit un total de 183 milliards de francs, en augmentation de 13,5 p. 100.

Parallèlement à cette action globale, une action plus fine est prévue pour l'adaptation aux problèmes spécifiques.

Il s'agit d'abord des aides aux investissements créateurs d'emplois. Je fais allusion aux interventions du fonds spécial d'adaptation industrielle limitées à certaines régions ou à certains secteurs d'activité, aux prêts du F. D. E. S. à l'industrie destinés au financement d'investissements créateurs d'emplois, notamment par le biais des prêts participatifs, qui compléteront les fonds propres des entreprises.

Il s'agit, en outre, des crédits d'intervention orientés, par l'essentiel, vers la formation des hommes et leur adaptation aux nouvelles conditions d'emploi. Il me paraît en effet légitime de prendre en compte tout ce qui concerne l'embauche, l'apprentissage, la formation professionnelle, toutes choses qui, de toute évidence, ne relèvent pas de l'assistance, mais bien de l'investissement.

L'ensemble des crédits pour l'emploi atteignent plus de 19 milliards de francs dans le projet de budget de 1980, soit 45 p. 100 de plus qu'en 1979. La moitié de cet effort est constituée par des interventions directes en faveur de l'emploi. Il s'agit, d'abord, du pacte national pour l'emploi des jeunes qui progresserait de 51 p. 100 et qui devrait bénéficier à 425 000 jeunes gens, soit 44 p. 100 de plus qu'en 1979 ; ensuite, des interventions du fonds national de l'emploi ; enfin, des crédits de la formation professionnelle qui représentent 35 p. 100 de plus qu'en 1978.

Je m'étonne par conséquent qu'on trouve le projet de budget de 1980 moins bon que le budget de 1979. Pour mon compte, je professe un sentiment tout à fait contraire. (*Exclamations sur les bancs des communistes.*)

J'en viens au resserrement de la solidarité.

L'effort de solidarité se manifeste à la fois par la voie des crédits publics et par une répartition des charges plus équitable. Les dépenses d'intervention sociale progressent de 17,6 p. 100. Leur énumération me paraît s'imposer dans un débat qui doit

être aussi complet que possible. Je me réfère à cet égard à la nomenclature de la loi organique afin d'échapper, par anticipation, à tout malentendu ou à toute ambiguïté.

Il s'agit : des pensions d'anciens combattants pour plus de 16 milliards de francs ; du fonds national de solidarité avec la promesse — qui est tenue — des 40 francs par jour en 1979, soit 12,5 milliards de francs ; de la subvention de l'Etat au B. A. P. S. A., soit 7,6 milliards de francs, malgré une augmentation de plus de 19 p. 100 des cotisations des agriculteurs ; de la contribution de l'Etat à divers régimes de sécurité sociale, soit plus de 8 milliards de francs ; du fonds national de chômage, c'est-à-dire la subvention de l'Etat à l'U. N. E. D. I. C., soit plus de 9 milliards de francs ; de l'aide sociale, soit plus de 18 milliards de francs ; de la compensation des réductions tarifaires et des charges de retraites des entreprises de transport, soit plus de 8 milliards de francs.

Toutes ces dépenses — j'en suis bien d'accord — augmentent vite et pesent lourdement sur le budget. C'est une vérité d'évidence que vous avez seulement soulignée, monsieur le rapporteur général, que je ne peux contester et dont les chiffres témoignent.

Mais, quelles que soient ces charges, comment, par exemple, porter la progression des cotisations sociales des agriculteurs de 19,1 p. 100 à 50 p. 100 pour économiser 1,4 milliard de francs ? Comment suspendre toute revalorisation du minimum vieillesse à compter du 1^{er} janvier 1980 pour économiser 550 millions de francs ? Comment maintenir, en valeur, la contribution de l'Etat aux dépenses d'aide sociale en augmentant les charges des collectivités locales de 2 500 millions de francs pour économiser un montant équivalent pour l'Etat ?

Le resserrement de la solidarité entre les Français impose, il est vrai, de très lourdes charges, mais il faut les accepter sans esquiver la difficulté car la solidarité est essentielle dans un pays développé et plus encore après une période de forte croissance. Nos compatriotes comprendraient mal que cet effort supplémentaire soit amputé au moment même où ils affrontent des difficultés. En revanche, et cela va de soi, il faut faire une chasse énergique aux abus et aux rentes de situation, quels que soient les intérêts catégoriels en jeu et les pressions organisées.

Solidarité par la voie des crédits mais aussi solidarité par l'équité fiscale, par une répartition adéquate des charges nationales.

La fiscalité portant sur les consommations nécessaires à tous les Français n'est pas modifiée, mais un effort supplémentaire est demandé au gros revenus, aux grosses fortunes et aux consommations de luxe.

Les consommations de base ne sont pas frappées.

Le Gouvernement a refusé le choix de la facilité et par conséquent de l'injustice, qui aurait consisté à recourir aux impôts à grand rendement portant sur des consommations nécessaires à tous, fortunés ou non.

Les consommations indispensables — nourriture, logement, chauffage — ne subissent aucun renchérissement du fait de la fiscalité.

Seules sont concernées les consommations coûteuses pour la collectivité, telles que les tabacs et alcools, qui correspondent, au demeurant, à la définition d'une politique générale sanctionnée par le Parlement, ou les dépenses représentatives d'un certain niveau de vie.

Les gros revenus sont fortement taxés. La modulation du barème est plus accentuée que dans le passé et le concours des plus favorisés est franchement sollicité.

Il en résulte une charge très différenciée entre les contribuables : 98 francs en moyenne pour les 13 700 000 contribuables compris dans les huit premières tranches ; 2 330 francs en moyenne pour les 420 000 contribuables concernés par les tranches supérieures.

La charge annuelle est encore plus minime pour les petits redevables. Elle est de 35 francs pour un salarié célibataire gagnant 2 300 francs par mois et 43 francs pour un salarié marié gagnant 3 200 francs.

Tel est le prix de la solidarité qui est réclamée aux plus modestes de nos compatriotes. Encore ne s'agit-il pas des petits contribuables dont je vais parler dans un instant.

Évaluée en alourdissement de la pression fiscale, l'équité apparaît plus clairement car seul, en effet, le taux de pression fiscale, c'est-à-dire le pourcentage du revenu prélevé, peut permettre de mesurer l'impact de l'impôt sur le revenu.

Prenons un exemple : pour un salarié marié avec deux enfants, cette progression est de 0,10 p. 100 pour celui qui gagne 3 700 francs par mois ; elle est de 0,25 p. 100 pour 18 500 francs par mois et de 3,45 p. 100 pour 46 000 francs par mois.

Mesdames, messieurs les députés, où est le scandale dont certains parlent bien légèrement ? Auraient-ils seulement lu le texte du projet de loi de finances ?

Cette lecture, avec ou sans lunettes, leur aurait également montré que la charge fiscale des revenus modestes est allégée par le relèvement de près de 10 p. 100 des limites d'exonération, ce qui intéresse 300 000 foyers environ.

M. Georges Marchais. Ils ne l'ont pas lu, puisqu'ils n'ont pas applaudi !

M. le président. Vous aurez la parole tout à l'heure, monsieur Marchais.

Veuillez poursuivre, monsieur le ministre.

M. le ministre du budget. La charge fiscale est également allégée par le relèvement de près de 10 p. 100 des abattements pour les personnes âgées ou invalides qui sont les plus dignes de solidarité.

Elle est allégée encore par le relèvement de 5 à 30 francs du seuil de recouvrement des impôts locaux, qui concerne deux millions d'impositions.

La charge fiscale est enfin allégée par le relèvement de la limite du paiement des acomptes de 400 à 750 francs, qui libère de cette obligation 1 200 000 redevables.

En revanche, les grosses fortunes seront sollicitées...

Plusieurs députés communistes. Ah ?

M. le ministre du budget. ... en plafonnant à un million de francs par succession le montant d'exonération de droits attachée à certains biens, et en réduisant l'importance des abattements accordés aux donations-partages, dénoncés depuis longtemps — et de toutes parts — comme un moyen d'évasion légale.

Les signes extérieurs de richesse seront frappés. C'est le cas de certaines consommations de luxe, par ailleurs très coûteuses en carburant, notamment les bateaux de plaisance ou les avions d'affaires et de tourisme. C'est le cas des voitures de plus de 16 CV, qui seront taxées vingt fois plus que les voitures assujetties à la « vignette ».

De plus, les instruments législatifs de lutte contre la fraude et contre l'évasion fiscale sont renforcés.

Douze dispositions sont prévues à ce titre et constituent un ensemble sans précédent s'ordonnant autour de trois objectifs.

Premier objectif : éviter certaines évasions fiscales en matière de droits de succession ou par l'entremise de pays à fiscalité privilégiée, dénommés pudiquement « paradis fiscaux ».

Deuxième objectif : rendre plus efficaces certaines sanctions en cas de non-respect des obligations de déclaration ou de non-paiement de l'impôt.

Troisième objectif : renforcer les moyens d'action et de communication de l'administration, sans pour autant porter atteinte à la liberté des contribuables.

L'an dernier, le Gouvernement avait pris l'engagement de faire connaître les résultats de sa politique de contrôle fiscal par un rapport annexé au fascicule des « voies et moyens ». Cet engagement a été tenu.

Malgré le ralentissement consécutif à la mise en place du comité du contentieux fiscal, douanier et des changes et de la commission des infractions fiscales par la loi de 1977, dont les premiers résultats répondent bien, semble-t-il, aux intentions du législateur, le nombre des vérifications et le montant des redressements se sont accrus, au cours du premier semestre de 1979, de près de 10 p. 100 par rapport au premier semestre de 1978.

Le Gouvernement, par cet ensemble de dispositions soumises à votre approbation, s'ajoutant aux mesures d'équité proposées déjà l'an dernier, aura fait franchir un grand pas dans la lutte contre l'évasion fiscale ou contre la fraude fiscale.

C'est une œuvre d'équité et de solidarité au même titre que l'allègement des petits contribuables car le fraudeur ne vole pas seulement l'Etat, mais les autres contribuables.

Le Gouvernement souhaite être suivi dans ses propositions dès lors qu'il répond ainsi — du moins en a-t-il le sentiment — aux observations et requêtes répétées des uns et des autres, et il offre ainsi la possibilité de passer des discours aux actes, en un domaine particulièrement sensible et toujours controversé pour lequel, je le reconnais, le dialogue avec la représentation nationale est particulièrement légitime.

Je tiens, en cet instant, à rendre hommage à l'esprit de concertation qui a animé M. le président de la commission des finances et l'ensemble de ses collègues.

Effort de soutien de l'activité, resserrement de la solidarité, mais également continuité des efforts.

Si ce projet de budget tranche à beaucoup d'égards sur les précédents — tel est du moins mon avis — et si, quoi qu'on en dise, ce projet de budget répond aux circonstances et aux besoins et à la nécessité d'y faire face sans provocation mais sans complaisance, il assume aussi la continuité des efforts en direction des objectifs fondamentaux et permanents du pays sur lesquels le Gouvernement s'est engagé.

C'est ainsi qu'il prend en charge les grandes priorités nationales et qu'il s'attaque au difficile problème des économies.

Pour le développement des grandes priorités, il s'articule, naturellement, autour du concept de l'indépendance nationale.

Le budget de la défense traduit l'application de la loi de programmation militaire de 1976 dont les objectifs fixés sont en passe d'être atteints comme on l'a constaté lors du récent débat sur la loi de programmation. Je tiens à noter que les moyens accordés aux armées progressent régulièrement par rapport au produit intérieur brut : 3,41 p. 100 en 1976, 3,76 p. 100 en 1980.

L'effort de l'Etat est également vigoureux en faveur des industries de pointe, puisque celles-ci constituent aussi un facteur d'indépendance nationale.

Pour le nucléaire : progression de 17,3 p. 100 des autorisations de programme du commissariat à l'énergie atomique pour les études et recherches appliquées indispensables à l'indépendance énergétique du pays à vingt ans, avec notamment la francisation de la filière à eau et le projet Superphénix, qui doit donner à la France une avance appréciable en matière de réacteurs surrégénérateurs.

Pour l'espace : progression de 16,8 p. 100 des autorisations de programme du centre national des études spatiales notamment pour faire accéder la technique européenne au niveau des lanceurs lourds avec le projet Ariane.

Pour l'informatique : la réussite de la restructuration autour de C. I. Honeywell Bull permet de dégager et d'affecter 420 millions de francs au profit d'actions de développement complémentaires en informatique et en électronique. Ces actions progressent de ce fait de 274 p. 100.

Pour l'aéronautique : progression de 13,6 p. 100 de l'aide aux grands programmes, dont la moitié pour Airbus.

Pour les télécommunications : lancement du programme de satellites de télécommunications, qui mobilise 543 millions de francs dès la première année.

La priorité donnée aux économies d'énergie est renforcée à la suite du nouveau relèvement du prix des produits pétroliers que viennent augmenter encore les dévaluations de ces derniers jours.

A cet effet, les crédits de l'agence pour les économies d'énergie atteignent 700 millions de francs, en progression de 24 p. 100. L'énergie solaire bénéficie de 120 millions de francs en crédits budgétaires, auxquels s'ajoute la participation d'E. D. F. Enfin, le programme électronucléaire d'E. D. F. représente plus de 20 milliards de francs, soit à lui seul 40 p. 100 de l'ensemble des engagements d'investissement des entreprises publiques.

On ne pourra pas dire que ce Gouvernement ne travaille pas pour l'avenir !

M. André-Georges Voisin. Très bien !

M. le ministre du budget. D'autres actions prioritaires ont été entreprises depuis plusieurs années et sont poursuivies dans des secteurs spécifiques.

Pour la sécurité des Français, c'est le renforcement des services de police et de gendarmerie, avec la création de 2 249 emplois.

Pour la justice, la remise à niveau amorcée depuis quatre ans est poursuivie, plus particulièrement en faveur de l'administration pénitentiaire et de l'éducation surveillée.

Pour la coopération, c'est la forte croissance de l'aide publique au développement : les concours multilatéraux progressent de 13,5 p. 100. Le fonds européen de développement connaît un quasi-doublement avec la nouvelle convention de Lomé et le fonds d'aide et de coopération augmente de 50 p. 100, atteignant presque un milliard.

Pour l'action culturelle, enfin, de manière que soient atteints les objectifs que s'est fixés le Gouvernement. Deux domaines sont privilégiés : les crédits de la loi programme sur les musées doublent et atteignent 400 millions de francs tandis que les moyens consacrés à la défense du patrimoine progressent pour leur part de 42 p. 100.

J'en arrive, mesdames, messieurs les députés, aux économies et je terminerai sur ce sujet.

Les économies sont impératives à la fois pour sauvegarder les conditions d'équilibre des finances publiques et pour restituer aux pouvoirs publics une liberté d'action et de décision érodée au fil des années.

La révision des services votés, d'ailleurs soumise sans restriction au contrôle parlementaire, est nécessaire, mais insuffisante, car il faut se garder d'assimiler l'ensemble des dépenses publiques au train de vie de l'Etat. L'une des manières efficaces d'y procéder, faute d'avoir pu attaquer le problème de l'extérieur, est de plafonner les enveloppes financières et, ainsi, de contraindre les administrations à redéployer leurs crédits pour faire face aux dépenses nouvelles. C'est ce qui a été fait pour 1980.

Au surplus, j'ai mis en place, dans toutes les administrations, un dispositif de contrôle des effectifs par rapport aux emplois.

Retrouver une marge de manœuvre constitue une œuvre de longue haleine que le Gouvernement a engagée par deux catégories d'actions.

D'abord la progression du train de vie de l'Etat est limitée.

Pour les dépenses de personnel, la politique salariale demeure fondée sur le maintien du pouvoir d'achat de l'ensemble des agents de l'Etat, au titre du traitement de base en 1979 et en 1980. Ce maintien comporte toutefois une modulation interne au profit des agents des catégories les plus modestes. La pause catégorielle est en outre reconduite pour 1980.

Les créations d'emplois sont sensiblement diminuées par rapport à l'an dernier : de 22 700, elles passent à 14 700.

Les crédits de fonctionnement courant ne sont pas systématiquement réévalués sur la base de la hausse des prix. De plus, des actions ponctuelles ont été engagées et seront poursuivies sur les frais de publications, de téléphone, de parc automobile et de chauffage des administrations.

Enfin, il est proposé une mesure d'économie forfaitaire de 1 p. 100 sur l'ensemble des dotations de fonctionnement, hors dépenses inéluctables, naturellement, telles que celles de rémunérations.

Globalement, les dépenses de fonctionnement — y compris les charges de personnel — n'augmenteront pas plus vite que le produit intérieur brut.

La deuxième voie dans laquelle s'est engagé le Gouvernement est la limitation des concours de l'Etat aux entreprises nationales.

Après avoir été stabilisés en valeur en 1979, ces concours sont approximativement stabilisés en volume pour 1980.

Cette orientation est cohérente avec la majoration des tarifs publics à laquelle il a été procédé et, dans l'ensemble, correspond en moyenne à l'hypothèse d'évolution des prix à la consommation, soit 9 p. 100.

Dans ce domaine, l'évolution très rapide de certaines subventions d'exploitations conduit à poser corrélativement le problème de la tarification.

Peut-on faire mieux ?

Plusieurs députés communistes. Oui ! Oui ! (Rires.)

M. le ministre du budget. Alors, messieurs, vous aurez l'occasion de le dire...

M. Guy Hermier. Faites-nous confiance !

M. Robert-André Vivien, président de la commission. C'est le club des « Yaka » !

M. le ministre du budget. ... et de le prouver, ce qui sera plus difficile !

M. Georges Marchais. Ne vous inquiétez pas !

Mme Hélène Constans. Attendez nos amendements !

M. le ministre du budget. Peut-on faire mieux ? Peut-on faire plus ?

Plusieurs députés communistes. Oui ! Oui ! (Rires.)

M. Jean-Guy Branger. En paroles, c'est facile !

M. le ministre du budget. Rira bien qui rira le dernier !

Mme Myriam Barbera. Ce ne sera certainement pas vous !

M. le ministre du budget. Soyons sérieux !

Peut-on faire mieux ? Peut-on faire plus ?

On le peut toujours. Il faut en éclairer les conditions et en mesurer les conséquences.

Nul plus que le ministre du budget n'est convaincu de la nécessité de procéder à des économies ; nul n'est plus intéressé à ce que ces économies soient substantielles.

Mais il est indispensable, je crois, de rappeler la répartition des masses budgétaires pour mesurer la réalité des actions de compression, si l'on ne veut pas ce soit de la « frime », car les effets d'affiche ne m'ont jamais tenté : je refuse de tirer un trait sur des crédits qu'il faudrait rétablir ensuite par une loi de finances rectificative. (Applaudissements sur plusieurs bancs de l'union pour la démocratie française et sur divers bancs du rassemblement pour la République.)

M. Alain Bonnet. Tiens, ils se réveillent !

M. Georges Marchais. C'est la première fois depuis près de deux heures !

M. le ministre du budget. Permettez-moi, mesdames, messieurs, de vous donner un exemple banal parmi tant d'autres.

Je pense aux très importants crédits de téléphone du ministère de l'intérieur, dont peut dépendre notre sécurité quotidienne. Pour ma part, je n'y toucherai pas.

Mais il est vrai que la dépense publique est caractérisée par son extrême rigidité, et M. Icart l'a fort bien souligné. Il suffit de rappeler que la moitié du budget va aux rémunérations civiles et militaires. Alors, devons-nous supprimer des postes de fonctionnaires et d'agents de l'Etat ?

Sur les 525 milliards, en effet, 252 milliards, soit 48 p. 100 du budget, y sont affectés ; 27 milliards sont consacrés à la dette publique ; 84 milliards aux interventions sociales à but d'assistance, qui méritent d'être énumérées : aide sociale, plus de 18 milliards ; fonds national de solidarité, plus de 12 milliards ; chômage — subventions à l'U. N. E. D. I. C. — plus de 9 milliards ; B. A. P. S. A. et autres régimes de sécurité sociale, plus de 15 milliards ; pensions des anciens combattants, 16 milliards.

Enfin, 61 milliards sont consacrés aux interventions économiques et aux actions diverses : primes, bonifications d'intérêt et aides à l'industrie, 15,1 milliards ; agriculture, plus de 10 milliards ; logement, 4,5 milliards ; transports, près de 9 milliards ; aides à l'emploi, 9,5 milliards.

Il faut ajouter à cela 86 milliards qui vont aux investissements civils et militaires, soit 16,4 p. 100 du budget.

Mesdames, messieurs les députés, c'est vrai, il reste 15 milliards sur le budget général et 5 milliards sur le budget annexe des postes et télécommunications pour couvrir les dépenses de

fonctionnement courant, en dehors des charges inéluctables comme les dépenses de personnel. Permettez-moi de vous dire que je m'en suis aperçu, et c'est sur ces dépenses que j'ai fait porter l'effort de compression.

Faut-il aller plus loin ? Le Gouvernement, pour sa part, ne l'a pas pensé. Sans cela, il l'eût fait.

En effet, de deux choses l'une :

Ou bien il s'agit de faire porter l'effort d'économie massive sur le seul train de vie de l'Etat, soit, comme je l'ai précisé, sur un montant d'une vingtaine de milliards, P. T. T compris ; or, sur cette rubrique, je le répète, le Gouvernement, au moins depuis deux ans et sauf action nouvelle, a maintenu en valeur les crédits, c'est-à-dire qu'il n'a point tenu compte de la hausse des prix ; à cela, il ajoute l'économie forfaitaire, à laquelle j'ai fait allusion, car il estime que, dans l'état actuel des choses, l'Etat se doit d'accomplir son propre effort et de donner l'exemple des restrictions.

Ou bien il s'agit d'étendre l'effort d'économie massive au reste du budget, équipements exclus.

Dès lors, on ne peut que jouer sur les effectifs, sur les prestations sociales et sur les interventions économiques, ce qui fait que les 2 milliards de francs d'économie proposés devraient porter, non point sur le budget global de 525 milliards, mais sur les 367 milliards qui correspondent aux titres III et IV.

De telles actions sont techniquement possibles, mais il importe d'en mesurer au préalable toutes les conséquences.

Le Gouvernement, quant à lui, a ajusté les crédits aux options de politique économique et sociale qu'il a retenue.

J'en termine.

Plusieurs députés communistes. Ah !

M. André-Georges Voisin. Soyez corrects !

M. le ministre du budget. Je vous remercie, messieurs, de votre courtoisie. Je reconnais toutefois qu'il m'arrive parfois de faire la même chose devant le petit écran. (Sourires.)

Mais permettez-moi de conclure.

Réalité d'un redressement en profondeur, persistance de difficultés en matière d'emploi et de prix, apparition de nouvelles menaces à la suite du renchérissement du pétrole brut, tels sont les éléments concrets qui ont dicté la politique budgétaire du Gouvernement, dont je rappelle les trois objectifs essentiels :

Contribuer à enrayer l'accroissement du chômage et à soutenir activement la croissance.

Engager un effort exceptionnel de solidarité nationale pour aider les moins favorisés à franchir les difficultés.

Poursuivre les efforts en faveur des priorités françaises telles qu'elles ont été définies par la V^e République.

Nous sommes tous, j'en suis assuré, ce que Jules Romains appelait des « hommes de bonne volonté » : les temps exigent aujourd'hui que les « volontés » se rassemblent autour de la France.

Notre pays a des atouts pour dominer les difficultés qu'on nous promet sur le plan mondial.

Il lui faut des objectifs clairs et précis ; le Gouvernement les a fixés sous l'autorité du Premier ministre.

Il faut réunir des moyens d'action adaptés : cela dépend d'abord de nous-mêmes, je veux dire de notre propre effort.

Personne de l'extérieur ne fera à notre place ce que nous avons à faire pour nous. (Très bien ! très bien ! sur divers bancs du rassemblement pour la République.)

Dans cet enjeu, notre capital le plus précieux, c'est le travail et l'intelligence des Français.

A chacun de nous de se montrer responsable là où il est, puisque le destin national en dépend.

C'est donc, au-delà des controverses, la confiance qui devrait dominer nos travaux budgétaires, confiance en nous-mêmes,

confiance en la France. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. M. Marchais et les membres du groupe communiste opposent la question préalable, en vertu de l'article 91, alinéa 4, du règlement.

La parole est à M. Marchais.

M. Georges Marchais. Monsieur le président, monsieur le ministre, le groupe communiste a posé la question préalable pour permettre à l'Assemblée nationale de débattre de la néfaste politique que vous menez sous l'autorité du Président de la République, ainsi que des propositions constructives que nous avançons pour lutter contre la crise.

Cet été, pour répondre à vos mauvais coups contre le niveau de vie des travailleurs, vous avez trouvé en face de vous un parti communiste lucide et déterminé ainsi qu'une grande organisation syndicale expérimentée et combative, la C. G. T.

M. André-Georges Voisin. C'est la même chose !

M. Pierre Mauger. La C. G. T., c'est la filiale !

M. Georges Marchais. Nul doute que, sans leur résolution et sans l'action des travailleurs qui les ont entendus, vous auriez poussé plus loin encore votre offensive antisociale et antinationale.

Dès le 2 août, tandis que certains bavardaient sur les couleurs de l'automne et que d'autres allaient...

M. André-Georges Voisin. En vacances à l'étranger !

M. Georges Marchais. ... jusqu'à blâmer les luttes des sidéurgistes, au nom de mon parti, j'ai appelé les Français à la lutte contre « la plus féroce politique de classe qui ait été appliquée en France depuis longtemps » : la vôtre.

Aussi, quand je vous entends aujourd'hui plaider pour faire croire aux Français que ce budget pour 1980 est un budget de soutien à l'activité économique et de solidarité entre les Français, je me dis que la puissante réplique que les travailleurs vous ont opposée n'est sans doute pas pour rien dans vos soudaines précautions de langage.

En réalité, sur le fond, vous ne changez pas de cap. La néfaste politique de M. Giscard d'Estaing, que vous mettez en œuvre depuis trois ans, j'ai eu l'occasion, au mois d'août dernier, d'en faire le bilan : il est désastreux, aussi bien pour les Français que pour la France. Les chiffres sont là ; vous ne pouvez pas les contester.

Avec M. Giscard d'Estaing, le chômage a triplé et la perspective que trace votre budget dans ce domaine, c'est une nouvelle aggravation.

Avec M. Giscard d'Estaing, le simple maintien du pouvoir d'achat n'est plus assuré. Il régresse pour beaucoup, et le rapport économique et financier annexé à la loi de finances nous annonce que ce sera pire en 1980 qu'en 1979.

Avec M. Giscard d'Estaing, les déséquilibres économiques du pays s'aggravent. De 1974 à 1979, ce sont 142 milliards de francs de déficits budgétaires et 72 milliards de déficits extérieurs. La dette publique, la dette de la France vis-à-vis de l'étranger battent chaque année des records.

Avec M. Giscard d'Estaing, ce sont les usines que l'on casse, l'agriculture que l'on délaisse, notre potentiel scientifique que l'on brade à l'étranger, nos services publics que l'on démantèle, les acquis démocratiques que l'on remet en cause.

M. André-Georges Voisin. Ce n'est pas encore la campagne présidentielle !

M. Georges Marchais. Avec M. Giscard d'Estaing, le franc — dont vous prétendez pourtant avoir fait votre objectif n° 1 — s'est déprécié de 10 p. 100 par rapport à la moyenne des autres monnaies et de 18 p. 100 par rapport au deutsche mark depuis que M. Barre est à la tête du Gouvernement.

Mais on ne comprendrait rien à votre politique si l'on n'ajoutait pas aussitôt cette constatation majeure : avec M. Giscard d'Estaing, les profits bruts des firmes privées se sont accrus, toujours

selon les documents officiels, de 64 p. 100, sans d'ailleurs stimuler le moins du monde ni les investissements, ni à plus forte raison les créations d'emplois.

La France est un pays parmi les plus inégalitaires qui soient. L'écart entre les pauvres et les riches ne cesse de croître. Une minorité vit dans une opulence provocante, gaspille en futilités des sommes colossales et, en même temps, détient l'essentiel des leviers de commande. Je rappelle que 1 p. 100 des ménages — ceux qui touchent les revenus les plus élevés — possèdent aussi la moitié des participations au capital des sociétés. Pendant ce temps, le plus grand nombre de nos compatriotes doivent faire face à des difficultés croissantes. Le flot des jeunes chômeurs déferle, de nombreuses familles se privent du nécessaire.

Certes, il n'est pas facile pour vous de faire admettre aux Français que tout cela relève d'une fatalité irrévocable. C'est pourquoi vous faites tant d'efforts pour obtenir de leur part, sinon leur soutien du moins leur passivité, autrement dit un « consensus », à défaut de pouvoir leur faire chanter en chœur « ça ira mieux demain ».

Vos tentatives ne sont, je vous l'accorde, pas toujours sans résultats. Certains vous emboîtent le pas. D'autres, tout en disant vous combattre, se laissent aller à une certaine complaisance à votre égard, s'étonnant ensuite de s'être faits récupérer ! (Sourires.)

Plusieurs députés du rassemblement pour la République. Qui ?

M. Jean Bonhomme. De quoi parlez-vous donc ? (Sourires sur les bancs du rassemblement pour la République.)

M. Georges Marchais. Eh bien, je vous le dis, vous ne nous rencontrerez pas, pour notre part, dans ces orniers.

Personne n'est plus attaché que les communistes français à l'unité nationale que votre politique d'intégration européenne et atlantique met précisément en cause. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

Mais le consensus social c'est tout autre chose, c'est l'alliance du cheval et du cavalier, de l'exploiteur et de l'exploité. De ce consensus-là nous ne voulons pas, je le répète ici : c'est non, c'est résolument non ! (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

Cela dit, notre refus est agissant et constructif. Il y a trop de misère dans ce pays, trop de menaces sur la France, pour que nous vous laissions faire. C'est dès aujourd'hui que nous entendons progresser dans la voie d'une société nouvelle, en luttant dans tous les domaines pour soulager immédiatement les difficultés des plus démunis, améliorer immédiatement les conditions de vie et de travail de tous, renforcer immédiatement notre économie, étendre immédiatement les droits et les libertés.

Cette discussion budgétaire sera pour tous les parlementaires communistes l'un des terrains de lutte. Nous n'avons qu'un seul but : faire reculer votre entreprise néfaste et aider les Françaises et les Français à se saisir des propositions justes et réalistes que je voudrais à présent évoquer.

Mais auparavant, je ne peux laisser sans réponse, monsieur le ministre, vos deux principales affirmations.

En premier lieu, vous prétendez présenter un budget de soutien de l'économie. C'est faux. C'est un budget de crise et d'accélération du redéploiement des multinationales. D'ailleurs, vous prévoyez vous-même une baisse de la croissance, une stagnation de la consommation des ménages, un nouveau ralentissement de l'investissement privé, la persistance d'une situation défavorable de nos échanges extérieurs et une nouvelle poussée du chômage.

En second lieu, vous affirmez présenter un budget de solidarité, mais c'est encore faux. J'ajouterai même que c'est indécent. Au contraire, c'est un budget qui aggrave les inégalités.

D'abord, parce que ce sont des impôts sur la consommation qui continueront d'assurer la plus grande partie des recettes de l'Etat. La part du budget que représente la T. V. A. va même augmenter en 1980 par rapport à 1979.

Ensuite, parce que la progression la plus importante d'une année sur l'autre concerne les impôts sur les revenus, en raison d'un relèvement très insuffisant des tranches du barème : si bien que ce seront les contribuables les plus pauvres et les familles les plus nombreuses qui connaîtront les augmentations les plus fortes.

Enfin, parce que l'impôt sur les sociétés progressera de moins de 8 p. 100, c'est-à-dire qu'en réalité il baissera compte tenu de la hausse des prix.

C'est donc une supercherie que de parler du budget que vous nous présentez en termes de soutien et de solidarité.

Encore que je relève, car je l'ai lu votre projet de budget, quelques mesures qui vont dans le bon sens ! (Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

M. André-Georges Voisin. Tout de même !

M. Georges Marchais. Sans doute cela vous étonnera-t-il ? Je m'en explique donc.

Voilà des années que je dénonce les super-profits réalisés par les grandes compagnies pétrolières et que je demande que soit augmentée la fiscalité qui les frappe. Vous vous êtes enfin résolus à instaurer un prélèvement fiscal exceptionnel de 500 millions de francs sur ces super-profits.

M. Pierre Mauger. Ce n'est pas ce qu'on a fait de mieux !

M. Georges Marchais. Voilà bien l'aveu que vous y avez été contraints par notre lutte et celle des travailleurs ! (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. Pierre Mauger. Ce n'est pas ce que je voulais dire. Vous faites l'âne pour avoir du son !

M. Georges Marchais. C'est l'aveu que ces super-profits existent bel et bien. Pour tardif qu'il soit, je l'enregistre avec satisfaction.

M. Pierre Mauger. Vous ne voulez vraiment pas comprendre !

M. Georges Marchais. Evidemment, il faut aller beaucoup plus loin puisque, je vous le rappelle, ces sociétés ont elles-mêmes reconnu que leurs super-profits ont atteint des dizaines de milliards de francs en 1978.

Par ailleurs, vous avez estimé prudent et habile de créer une taxe spéciale sur les grands bateaux de plaisance, les avions et les hélicoptères. C'est donc qu'il y a des riches en France...

M. Hector Rolland. C'est une erreur !

M. Georges Marchais. ... qui ne connaissent rien de l'austérité.

M. Pierre Mauger. M. Doumeng n'a pas d'hélicoptère ?

M. Georges Marchais. Oh ! certes, ils ne cesseront pas d'être riches pour autant. Vous n'avez fait que les égratigner, mais faut-il que vous craigniez notre dénonciation des inégalités sociales pour que vous ayez jugé si urgent d'y répondre aussi ostensiblement. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. André-Georges Voisin. C'est M. Doumeng qui ne va pas être content !

M. Georges Marchais. Je n'ai pas manqué de relever, en outre, quelques mesures de relance en faveur du logement. C'est, à l'évidence, la conséquence directe des luttes menées cet été par les travailleurs. (Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Robert-André Vivien, président de la commission. C'est nous qui les avons demandées, ces mesures. Vous dites n'importe quoi !

M. Georges Marchais. J'ai pris acte aussi que vous n'avez pas osé mettre à exécution un certain nombre de projets dont on parlait beaucoup depuis le début de l'année, notamment l'avois fiscal à 100 p. 100, la réévaluation des bilans...

M. Pierre Mauger. C'était mal ?

M. Georges Marchais. ... le démantèlement du statut de la fonction publique et l'accentuation du pillage des caisses d'épargne.

Ces succès, s'ils ne compensent pas, et de loin, la ponction de 60 milliards de francs que vous avez opérée cet été sur le pouvoir d'achat des travailleurs et de leurs familles sont néanmoins appréciables par ce qu'ils apportent d'améliorations immédiates à ceux qui en ont tant besoin et aussi, je dirai même surtout, parce que c'est la preuve que vous êtes sur la défensive, que vous combattez à reculons, qu'il est possible de vous faire céder. Oui, la lutte paie. Elle est efficace, conforme aux intérêts des travailleurs et du pays. *(Applaudissements sur les bancs des communistes.)*

Eh bien, c'est précisément dans cette voie que nous allons poursuivre. Au début d'août, j'ai avancé des objectifs de lutte de portée nationale, dont je viens de montrer l'efficacité. Dans le même esprit, soutenu par les luttes qui se développent sur les objectifs les plus divers, les parlementaires communistes auront le souci d'avancer sur tous les terrains où des améliorations peuvent être obtenues. Dans tous les domaines, nous ferons des propositions concrètes et constructives.

Ainsi, pour lutter contre l'inflation, il faut établir un contrôle démocratique des prix et décréter un blocage temporaire des prix des biens de consommation, des produits industriels, des services et des loyers.

Pour soutenir l'activité économique, il faut relancer la consommation populaire et, pour cela, relever le S. M. I. C., bien au-delà de la hausse intervenue en septembre, ainsi que les bas salaires, les pensions et les retraites, les revenus des petits et moyens paysans, les allocations familiales.

Pour combattre les inégalités, il faut garantir des droits aussi élémentaires que le droit de se loger, le droit de se chauffer ou le droit de se soigner.

A ce sujet, je rappelle ma lettre du 1^{er} octobre, adressée au Premier ministre, qui avançait plusieurs propositions précises concernant le chauffage des logements populaires. J'attends toujours la réponse à cette lettre ! Et vous venez nous parler de concertation à cette tribune !

Par ailleurs, le parti communiste a rendu publiques, le 5 octobre dernier, des mesures permettant une amélioration du service de santé. Ces mesures sont non seulement très attendues mais réalistes.

Je me permets de souligner, en effet que, dans votre budget, les comptes des administrations de sécurité sociale font apparaître un excédent — je dis bien un excédent ! — de près de 15 milliards de francs pour 1979 et de 2 milliards pour 1980, ce qui prouve que les hausses des cotisations sociales intervenues en janvier et en août n'étaient absolument pas nécessaires. Nous lutterons d'autant plus vigoureusement afin qu'elles soient compensées.

Plus généralement, nous ferons tout pour que le Gouvernement revienne sur sa décision de réduire les créations d'emplois dans les services publics alors que nombre de ceux-ci sont à la limite de leurs possibilités de fonctionnement. Des dizaines de milliers d'emplois supplémentaires sont nécessaires...

M. Xavier Hamelin. Alors, il faut augmenter les impôts !

M. Georges Marchais. ... dans l'enseignement, dans les services de santé, dans la recherche, dans les domaines qui intéressent la jeunesse, les sports et la culture.

Il faut aussi empêcher l'asphyxie financière des collectivités locales et leur permettre de s'équiper à la mesure des besoins sociaux grandissants.

Voilà dans quel sens nous souhaitons modifier le budget d'inflation, d'austérité et de chômage que vous nous avez présenté, monsieur le ministre. Evidemment, vous me direz que, pour cela, il faut les moyens. C'est vrai, et nous en proposerons.

Nous proposerons des moyens pour rendre moins injuste la fiscalité. Vous avez osé, monsieur le ministre, parler de solidarité. Eh bien, nous vous présenterons un véritable barème de solidarité pour l'impôt sur le revenu.

En premier lieu, grâce à une surtaxe exceptionnelle et progressive sur les contribuables payant au moins cinq millions d'anciens francs d'impôt sur le revenu, il serait possible de relever, de façon dégressive, les huit premières tranches du barème, en fonction des hausses réelles des prix intervenues depuis 1977.

M. Xavier Hamelin. Il n'y a qu'à !

M. Georges Marchais. En deuxième lieu, devant les difficultés grandissantes des familles, nous demandons le relèvement du quotient familial pour les premières tranches du barème à partir du troisième enfant.

M. Robert-André Vivien, président de la commission. C'est nous qui l'avons demandé !

M. Georges Marchais. En troisième lieu, nous demandons la diminution du poids des impôts sur la consommation, impôts injustes s'il en est, puisqu'ils pèsent sur les plus pauvres.

En quatrième lieu, nous nous opposerons à tout relèvement de la vignette et à toute création de vignette nouvelle.

Vous avez osé parler de solidarité ? Alors, faites payer les riches. En créant un véritable impôt sur la fortune et un véritable impôt sur le capital. *(Applaudissements sur les bancs des communistes.)*

Ce serait à la fois une mesure de justice et d'efficacité économique. En 1979, faut-il que je vous le rappelle, vous avez promis par écrit qu'un débat aurait lieu au Parlement sur cette question, lors de la session de printemps. Une fois de plus, vous n'avez pas tenu votre promesse. Eh bien, ce débat que vous redoutez tant, nous, communistes, vous l'imposerons au cours de la présente session !

M. le ministre du budget. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Georges Marchais. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le ministre du budget, avec la permission de l'orateur.

M. le ministre du budget. Monsieur Marchais, je vous écoute, vous l'avez constaté, avec une grande attention.

Or il est certaines affirmations que je ne puis laisser passer...

M. Hector Rolliard. Heureusement !

M. le ministre du budget. ... notamment quand vous mettez en cause ma responsabilité personnelle en déclarant que je n'aurais pas tenu un engagement.

L'engagement dont vous venez de parler a été strictement tenu. Dans les délais qui avaient été fixés, le rapport de la commission des sages a été déposé devant les commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Sénat.

Ce n'est plus à moi de jouer ! *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Exclamations sur les bancs des communistes.)*

Mme Hélène Constans. A qui est-ce de jouer ?

M. Georges Marchais. Autrement dit, vous vous désolidarisez de votre Premier ministre ?

Ce n'est pas ma faute s'il est absent ! *(Vives protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République.)*

M. le ministre du budget. Je le représente ici, vous le savez ! Ce n'est pas sérieux, monsieur Marchais.

M. André-Georges Voisin. Il n'est jamais sérieux !

M. Paul Balmigère. C'est vous qui ne l'êtes pas !

M. le ministre du budget. Vraiment, monsieur Marchais, vous envoyez le cochonnet un peu loin !

M. Georges Marchais. Monsieur Papon, j'ai l'habitude de parler sérieusement. *(Vives exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

M. Robert-André Vivien, président de la commission. Vous êtes le premier « gagman » du parti communiste !

M. Georges Marchais. Tout à l'heure, sur les bancs de la droite, on m'a bien entendu quand j'ai parlé des impôts !

M. le Premier ministre avait promis, ai-je dit, un débat au printemps 1979 sur l'impôt sur le capital et, je le répète, ce débat n'a pas eu lieu au Parlement, comme vous l'aviez promis ! (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. Robert-André Vivien, président de la commission. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, monsieur Marchais ?

M. Georges Marchais. Vous avez parlé assez longtemps. (Vives protestations et bruits sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. André-Georges Voin. Vous n'admettez pas la réplique !

M. Robert-André Vivien, président de la commission. Je reconnais là votre conception de la démocratie, monsieur Marchais !

M. Georges Marchais. Soit, je veux bien vous autoriser à m'interrompre, monsieur Vivien, mais permettez-moi auparavant de vous présenter deux observations.

D'abord, le Premier ministre est absent.

Ensuite, le rapporteur général s'est exprimé et le ministre du budget a défendu son budget pendant près de deux heures. (Protestations sur divers bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Et vous voulez à votre tour prendre la parole ! (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

Néanmoins, je vous autorise à m'interrompre.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Robert-André Vivien, président de la commission. Je tiens à fournir une information à M. Marchais qui, sans doute en raison de ses lourdes obligations, n'a pas le temps de suivre les travaux de la commission des finances (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française) où pourtant siègent des députés communistes.

Monsieur Marchais, vos collègues, très attentifs à ce problème, se sont préoccupés du rapport des trois sages dès la session de printemps. En voici un témoignage personnel : le 2 janvier dernier, à l'hôpital Begin, où je subissais une opération, M. Maurice Papon, pour respecter les délais, m'a apporté le rapport sur mon lit d'hôpital.

Ce rapport, nous n'avons pas eu le temps de l'examiner à la session de printemps. Nous ne disposerons pas plus du temps nécessaire à cette session. Aussi le bureau de la commission a-t-il décidé, et je parle sous le contrôle de son vice-président, de son secrétaire et du rapporteur général ici présents, de faire le maximum pour l'examiner à la prochaine session.

M. Georges Marchais. Vous me donnez acte que le débat promis par le Premier ministre n'a pas eu lieu. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. Robert-André Vivien, président de la commission. Mais non, monsieur Marchais ! Seulement nous, nous travaillons sérieusement et c'est pourquoi nous avons décidé de le reporter. (Exclamations sur les bancs des communistes.)

M. le président. L'incident est clos. Veuillez poursuivre, monsieur Marchais.

M. Georges Marchais. Je compte sur vous, monsieur le ministre, pour transmettre au Premier ministre absent la critique unanime de l'Assemblée nationale parce que nous n'avons pas eu le débat. (Nouveaux applaudissements sur les bancs des communistes.)

Je disais tout à l'heure que ce débat que le Premier ministre redoute tant, eh bien ! nous allons, nous, députés communistes, vous l'imposer au cours de la présente session. (Même mouvement sur les mêmes bancs. — Protestations et rires sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Georges Marchais. L'opinion jugera alors...

M. Henri Ginoux. Au moment des élections !

M. Georges Marchais. ... sur les actes et non sur des paroles, de votre volonté de réduire les inégalités et les injustices dans ce pays.

M. André Petit. Comme en 1978 !

M. Georges Marchais. Vous avez osé parler de solidarité. Mais qu'attendez-vous pour augmenter la fiscalité des sociétés capitalistes, des firmes capitalistes, dont les profits, je l'ai dit, ont battu des records ces dernières années ? Qu'attendez-vous pour taxer les compagnies pétrolières, les banques qui regorgent de moyens financiers, les multinationales qui spéculent sur le marché des eurodevises, les capitaux évadés à la recherche de paradis fiscaux, la spéculation effrénée sur l'or ?

Le critère d'une politique, c'est celui de la pratique.

Vous ne manquerez pas, sans doute, pour justifier votre politique — et vous l'avez fait tout à l'heure — d'invoquer une fois de plus la « contrainte extérieure », qui serait une sorte de chape de plomb venue d'ailleurs...

M. Pierre Meuger. ... du froid.

M. Georges Marchais. ... tombant sur notre pays.

C'est là une présentation fallacieuse de la réalité, sur laquelle je veux dire quelques mots.

Oui, la contrainte extérieure existe. Mais de quoi est-elle faite ? De la dernière hausse du prix du pétrole ? C'est absurde et je vous mets au défi d'en faire une démonstration sérieuse. Que l'on prenne pour référence le rapport économique et financier annexé à la loi de finances ou bien le récent rapport du fonds monétaire international, la conclusion est claire et nette : l'impact total du réajustement des prix intervenu cette année — après une baisse franche depuis 1974 — sera, sur deux ans, de l'ordre de 1,5 à 2 p. 100 de hausse de nos coûts. Deux ans pendant lesquels la hausse des prix dépassera largement, quant à elle, 20 p. 100.

Alors, si le pétrole, quant au fond, n'est pas en cause, serait-ce en revanche la concurrence des produits en provenance des pays en développement ? Pas davantage. Les études de vos propres services montrent, au contraire, que nos échanges avec ces pays ont été créateurs d'emplois. Du reste, le solde de notre commerce extérieur avec eux est excédentaire et a fortement augmenté au cours des dernières années.

Non, la vraie contrainte extérieure s'exprime par la vassalisation croissante de la France vis-à-vis des Etats-Unis, du Japon et tout particulièrement de la République fédérale d'Allemagne.

Un député de la majorité. Et de la Chine ?

M. Georges Marchais. Tous les ans, nous avons avec ces trois pays un déficit structurel de plus de vingt milliards de francs.

Nous sommes lourdement déficitaires à leur égard, notamment pour les biens d'équipement et les technologies majeures qui fondent l'indépendance économique véritable d'un pays. Ce sont en outre nos principaux créanciers.

Si les choses sont ainsi, ce n'est en rien le fait de difficultés inhérentes à notre pays, c'est au contraire le produit d'une stratégie qui sacrifie l'intérêt national à celui de quelques firmes multinationales à base française. C'est le produit d'une stratégie du déclin de la France.

Stratégie de déclin interne, qui a pour effet de priver notre pays des activités clés sans lesquelles il est illusoire de parler d'indépendance nationale. L'américanisation des secteurs de pointe, la faiblesse croissante de la production de biens d'investissement, l'abandon des secteurs de base tels que la sidérurgie ou la construction navale, voilà ce qui fonde chez nous l'existence de la contrainte extérieure. Elle est égale à la somme des abandons nationaux dont votre politique est porteuse. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

Stratégie de déclin externe, aussi, dans ce choix délibéré du pouvoir giscardien en faveur de l'intégration européenne et atlantique : intégration économique, monétaire, politique et, si nous vous laissons faire, intégration militaire.

C'est notamment en ce sens que la crise — qui est avant tout nationale — a, en même temps, des dimensions internationales auxquelles la lutte de toutes les forces démocratiques dans le monde doit s'appliquer à trouver des solutions.

Pour sa part, le parti communiste français a défini, lors de son XXIII^e congrès, une grande politique internationale pour la France. J'ai moi-même effectué de nombreux voyages à l'étranger au cours des derniers mois et je compte prendre au nom de mon parti...

M. André-Georges Voisin. C'est du pouvoir personnel !

M. Georges Marchais. ... de nombreuses et importantes initiatives internationales au cours de l'année qui vient et qui marquera le début de la troisième décennie des Nations Unies pour le développement.

Nous voulons que la France puisse jouer un rôle conforme à son histoire et à la hauteur des ambitions légitimes que nous avons pour elle. Pour m'en tenir à l'essentiel, je dirai qu'il faut que notre pays soit solide à l'intérieur pour être présent et actif à l'extérieur. C'est pourquoi nous combattons dans un même mouvement votre politique d'austérité et d'intégration supranationale. C'est à quoi tendent d'ailleurs les innombrables luttes engagées par les travailleurs pour défendre leurs revendications, leur outil de travail et le patrimoine national. Ce sont là des combats d'avant-garde que nous soutenons sans réserve.

Dans le même temps, nous voulons voir la France participer concrètement, avec toutes les forces de progrès et de libération humaine qui se développent dans le monde, à la mise sur pied d'un nouvel ordre économique et politique international. Cela suppose de la part de notre pays qu'il respecte le principe de souveraineté nationale et de non-ingérence, qu'il agisse en faveur de la dissolution progressive des blocs, qu'il œuvre pour la transformation démocratique des institutions internationales, comme des grandes négociations commerciales ou du fonds monétaire international. C'est pour cette raison que nous accordons une importance particulière au mouvement des non-alignés qui poursuit des objectifs analogues.

Enfin, nous croyons que notre pays pourrait apporter une contribution éminente à la solution des grands problèmes qui se posent à l'humanité en cette fin du xx^e siècle, tels que la paix, la faim, les inégalités, la démographie, la protection de la nature, l'utilisation des ressources naturelles, le développement des sciences, des techniques et de l'éducation, le respect des droits de l'Homme comme exigence universelle.

Non, ce ne sont pas les hommes du passé et les commis d'un système historiquement dépassé, le système capitaliste, qui peuvent apporter à ceux qui veulent que cela change, à la jeunesse en particulier, les réponses constructives qu'ils attendent.

L'avenir est à ceux qui voient loin et grand, à ceux qui défrichent jour après jour les chemins difficiles de la transformation démocratique et socialiste de l'humanité. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

M. Maurice Pourchon. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Hamel, inscrit contre la question préalable.

M. Emmanuel Hamel. Monsieur le président, mes chers collègues, je n'userais pas à l'encontre de M. Marchais des qualificatifs qu'il emploie à l'encontre de ses anciens partenaires de l'union de la gauche. Je serai plus courtois. (*Rires et applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Ellenstein déclarait il y a quelques jours à peine dans *Le Nouvel Observateur* inacceptable la façon dont a été critiqué Edmond Maire dans *L'Humanité*. Cela relève, écrit-il textuellement, du procès d'intention que je critique.

Monsieur Marchais, proche sur ce point de M. Ellenstein, permettez-moi de vous dire que vous venez, avec tout votre talent, de dresser véritablement à l'encontre du projet de budget un procès d'intention un peu excessif.

M. Antoine Porcu. Merci de reconnaître qu'il n'est qu'un peu excessif !

M. Emmanuel Hamel. Que ce soit une occasion de me féliciter de ce point de rapprochement avec M. Maire...

M. Gérard Bordu. Nous y voilà !

M. Emmanuel Hamel. ... qui lui aussi est un démocrate victime de ces procès d'intention.

M. Hector Rolland. Il ne faut pas pousser, avec M. Maire. Ce n'est pas un père de la démocratie !

M. Emmanuel Hamel. Car enfin, monsieur Marchais, pourquoi ne voulez-vous pas, dans la conjoncture mondiale actuelle, qu'entre Français se développe cette attitude d'entente et de désarmement, au moins intellectuel, entente et désarmement que vous ne cessez de préconiser lorsque c'est l'occasion de manifester vos liens privilégiés avec vos amis d'Europe de l'Est ? (*Applaudissements sur divers bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Les Français n'ont-ils pas droit à la même attitude d'un effort d'entente et de coopération nationale face à la crise internationale.

M. René Feit. Très bien !

Mme Hélène Constans. La coopération avec Dassault !

M. Emmanuel Hamel. Votre discours a évoqué, mais d'un mot extrêmement rapide la crise du monde.

N'est-il pas trop facile dans votre système intellectuel si fermé, si clos...

M. Paul Balmigère. Parce que le vôtre ne l'est pas ?

M. Emmanuel Hamel. ... d'attribuer à la volonté masochiste d'un Gouvernement, les difficultés d'un pays, le nôtre, soumis aux conséquences de cet immense tourment qui soulève actuellement le monde tout entier, de l'Oural au Pacifique ? (*Applaudissements sur divers bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Votre discours est intervenu quelque dix jours après ces événements considérables qu'ont été la montée du prix de l'or jusqu'à 500 dollars l'once...

M. Gérard Bordu. Nous n'y sommes pour rien !

M. Emmanuel Hamel. ... une chute de 7 p. 100 des cours à la Bourse de Paris en deux jours, le taux de l'escompte américain entraînant alors la plus forte hausse des taux d'intérêt jamais enregistrés dans le monde.

M. Gérard Bordu. C'est trop facile

M. Emmanuel Hamel. Je ne prétends pas que le pétrole est la seule cause de nos difficultés.

Plusieurs voix sur les bancs des communistes. Vous le reconnaissez !

M. Emmanuel Hamel. Mais son prix — vous devriez le reconnaître, mon cher collègue, car les Français sont intelligents et malgré toutes vos dénégations, ils le savent — son prix, dis-je, a augmenté depuis le début de l'année de 58 p. 100.

Votre sourire, monsieur Marchais, n'efface pas cette réalité du monde... (*Applaudissements sur divers bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Georges Marchais. La réalité, c'est que cette augmentation a eu lieu depuis le mois de juin !

M. Emmanuel Hamel. ... pas plus qu'il ne peut effacer cette autre réalité qu'est la hausse de 25 p. 100 des matières premières depuis ce même début de l'année.

Alors, ce débat dont vous ne voulez pas, puisque tel est l'objet de votre question préalable, ne pensez-vous pas qu'il serait plus utile dans une méditation collective sur le monde d'aujourd'hui ?

Plutôt que de se jeter à la tête des anathèmes, ne vaudrait-il pas mieux réfléchir ensemble aux solutions qui permettraient de conjurer au mieux pour la France et les Français les risques de cette crise mondiale ? (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Car vous me permettrez d'ajouter — vous le rappelez si peu souvent — que la crise s'abat également sur les pays de l'Europe de l'Est, et je le dis avec toute l'amitié que je leur porte.

M. Xavier Hamelin. C'est bizarre !

M. Emmanuel Hamel. C'est un de vos amis, M. Rakowski, membre du comité central du parti communiste polonais, qui a participé à la rédaction d'un récent rapport où l'on peut lire : « La planification aboutit véritablement à un désordre qui atteint les dimensions d'un scandale ». Ce dernier mot m'a amusé car il me rappelait M. Marchais : (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Ces peuples, comme les nôtres, souffrent de la mutation du monde.

M. Georges Gosnat. Vous l'avez déjà dit il y a six mois.

M. Emmanuel Hamel. Mais, monsieur Gosnat, ce sont des vérités qui s'amplifient.

M. Georges Gosnat. Mais, vous ne venez pas de le lire, vous l'avez déjà dit il y a six mois !

M. Emmanuel Hamel. Je dis simplement que cela s'amplifie. Ainsi prenez l'exemple de la Yougoslavie. La hausse des prix y avait été de 16 p. 100 l'an dernier. Or, au cours des quatre seuls premiers mois de cette année, elle a atteint 18 p. 100. En Hongrie, l'an dernier, le café a augmenté d'un seul coup de 50 p. 100, le cacao de 25 p. 100. Mais cet été même, ce qui prouve que ces pays socialistes sont, comme nous, confrontés à la crise du monde...

M. Xavier Hamelin. Très juste !

M. Emmanuel Hamel. ... la hausse du fuel a été de 30 p. 100, celle du pain et de l'électricité de 50 p. 100, celle des travaux de cordonnerie de 45 p. 100, celle du savon de 19 p. 100.

M. Xavier Hamelin. Eh oui !

M. Emmanuel Hamel. Je n'accuse pas ces régimes. Je dis qu'ils sont, comme nous, confrontés à la crise du monde.

Il est trop facile, monsieur Marchais, d'attribuer les difficultés que connaît la France à l'impérialisme du Gouvernement, à l'absence de volonté de la majorité, à son soi-disant refus d'élever le niveau de vie de la classe ouvrière, à sa prétendue incapacité de la défendre au mieux dans cette tourmente que connaissent tous les pays du monde, y compris les pays socialistes. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Guy Ducloné. Et le profit, monsieur Hamel ?

M. Emmanuel Hamel. Vous avez lu le budget ?

Mais de même que vous accusez certains de vos anciens partenaires de l'union de la gauche de double langage, permettez-moi de vous dire très courtoisement qu'il y a une double lecture du budget. Vous n'en voyez que les ombres, vous les noircissez tellement que l'on ne s'y reconnaît plus ! (Sourires.)

Messieurs de la majorité, vous refuserez cette question préalable, car ce projet de budget, nous espérons l'améliorer sur certains points par une discussion avec le Gouvernement, dans la mesure du maintien des équilibres fondamentaux.

Mme Colette Gœuriot. Mais ce budget, il est déficitaire !

M. Guy Ducloné. Et il n'est pas bon !

M. Emmanuel Hamel. A refuser cette discussion, nous ne verrions pas ces améliorations dont, dans quelques semaines, nous serons heureux d'avoir été les artisans.

Au demeurant, quand bien même ce budget ne serait pas amélioré, mais voté tel qu'il est, ce ne serait pas l'abomination de la désolation, comme vous dites.

D'abord, c'est un budget de relance. Vous vous êtes tout à l'heure indigné, monsieur Marchais, de son déficit, et vous avez additionné les déficits des années antérieures. Mais n'est-ce pas un fait d'expérience que, dans une conjoncture de dépression — et celle que nous connaissons est mondiale — la relance par le budget est un moyen de promouvoir le développement de l'activité économique ?

Vous êtes attaché à l'indépendance de la France. Nous le sommes tout autant, peut-être avec plus de conviction profonde et par d'autres moyens. Nous le sommes sur le plan militaire,

et aussi sur les plans économique et monétaire. Monsieur Marchais, il est important que le franc tienne par rapport au « panier » des monnaies de nos dix-neuf principaux partenaires.

Or vos informations ne doivent pas être excellentes car par rapport à cet ensemble, le franc a bel et bien tenu. Par rapport au dollar, et c'est heureux, il s'est même apprécié de 14 p. 100. Mais, certes, il s'est affaibli de quelque 12 p. 100 depuis trois ans par rapport au deutschemark.

Je souhaiterais qu'entre Français, plutôt que d'employer l'injure ou l'invective, nous nous tendions la main pour aboutir au consensus. (Exclamations sur les bancs des communistes.)

Mme Colette Gœuriot. Nous y voilà !

M. Emmanuel Hamel. Ce consensus, que vous allez refuser, permet au peuple de la République fédérale d'Allemagne, après avoir effacé les conséquences de sa défaite, de connaître la stabilité monétaire, l'expansion qu'à juste titre les députés sociaux-démocrates de cette assemblée considèrent comme un exemple à méditer. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Georges Marchais. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Hamel.

M. Emmanuel Hamel. Je vous en prie, monsieur Marchais.

M. le président. La parole est à M. Marchais, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Georges Marchais. Vous venez de reconnaître qu'il était exact que le franc s'était dévalué de 18 p. 100 par rapport au mark.

De nombreux députés du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. 12 p. 100 !

M. Georges Marchais. Je dis bien de 18 p. 100 par rapport au mark.

Je vous pose la question suivante : de combien s'est dévalué le franc par rapport au panier des autres monnaies ?

M. Emmanuel Hamel. Le franc est stabilisé par rapport à l'ensemble des dix-neuf monnaies, et je vais tout de suite vous rassurer.

La dépréciation du franc par rapport au mark a été en 1977 de 6,7 p. 100 ; en 1978, elle n'a plus été que de 3 p. 100 et au cours du premier semestre 1979, de 0,9 p. 100. C'est là le résultat de la politique menée par la majorité. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Georges Marchais. Monsieur Hamel, je vous ai posé une question puisque vous avez été désigné par la majorité pour me répondre.

Par rapport au mark, le franc s'est dévalué d'un certain pourcentage sur lequel nous ne sommes pas d'accord. Mais vous avez évoqué le panier des autres monnaies. Je vous pose de nouveau la question : quelle est la situation du franc par rapport à ce panier des autres monnaies ?

M. Emmanuel Hamel. J'ai lu dans les notes qui ont été remises à la commission des finances que le franc s'était stabilisé par rapport à l'ensemble des monnaies de nos dix-neuf principaux partenaires. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Georges Marchais. Vous vous êtes laissé abuser, monsieur Hamel. (Interruptions sur les mêmes bancs.) Vous aimez la discussion, messieurs ! En effet, par rapport au panier des onze autres monnaies, le franc a été dévalué de 11 p. 100.

M. Emmanuel Hamel. C'est faux, monsieur Marchais ! (Mouvements divers.)

M. Robert-André Vivien, président de la commission. Ces chiffres sont faux. C'est vous qui avez raison, monsieur Hamel.

M. Emmanuel Hamel. M. le président de la commission des finances, dont chacun reconnaît la grande connaissance qu'il a des problèmes, vient de dire, monsieur Marchais, que votre information était inexacte.

M. Georges Marchais. Vous ne connaissez pas votre sujet, monsieur Hamel.

M. Jacques Cressard. Le seul panier que vous connaissez, monsieur Marchais, c'est le panier de crabes !

M. Emmanuel Hamel. L'ensemble des crédits en faveur de l'emploi représente plus de 19 milliards de francs soit, d'une année sur l'autre, une augmentation de 45 p. 100. En deux ans, la progression des crédits pour les personnes âgées est de 53 p. 100. En une seule année, l'augmentation des crédits pour les collectivités locales a été de 16 p. 100. L'ensemble des crédits des interventions sociales augmente de 17,5 p. 100 et atteint 94 milliards de francs.

Compte tenu de la nécessité de poursuivre l'effort entamé par le général de Gaulle pour préserver l'indépendance de notre pays, nous consacrerons en 1980 à notre défense, notamment par application de la loi de programmation militaire, 89 milliards de francs.

Monsieur Marchais, vous avez dit qu'il y avait une volonté systématique de disloquer l'industrie française. Et vous avez évoqué ce problème difficile des investissements à l'étranger. Investir à l'étranger, ce n'est pas diminuer la France, c'est créer pour elle, dans le monde d'aujourd'hui, des têtes de pont en vue du développement de ses exportations. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Alain Bocquet. Mensonge !

M. Antoine Porcu. En cassant l'industrie en France ! Allez voir en Lorraine et dans le Nord les cimetières d'usines !

M. Gérard Bordu. Vos propos sont scandaleux, monsieur Hamel !

M. Emmanuel Hamel. Non, messieurs, ce n'est pas scandaleux ; n'employez pas cet adjectif !

M. Jacques Cressard. C'est la voix de son maître !

M. Emmanuel Hamel. Vous vous souvenez de ce roman de Gogol, *Les Ames mortes*. A vous entendre, je me demande parfois si le communisme n'est pas une idée morte. Je vais expliquer pourquoi.

Vous êtes figés sur une analyse des choses qui ne correspond pas à la réalité du temps. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

C'est le malheur de la classe ouvrière que d'être abusée par vous, car l'analyse que vous faites des mouvements du monde conduirait la France, si l'on vous suivait, à entreprendre une politique qui, elle, nous mènerait réellement au déclin. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Gérard Bordu. Mais nous y sommes déjà !

M. Emmanuel Hamel. Le développement des investissements à l'étranger, c'est un moyen du rayonnement de la puissance française...

M. Antoine Porcu. Et les chômeurs, en parlez-vous ?

M. Emmanuel Hamel. Le développement des investissements français à l'étranger, c'est pour nombre de travailleurs français l'emploi préservé. (*Protestations sur les bancs des communistes.*)

M. Antoine Porcu. Et les chômeurs du Nord-Pas-de-Calais ?

M. Alain Bocquet. Et ceux de la sidérurgie ?

M. Emmanuel Hamel. Les bénéfices réalisés à l'étranger permettent de ne pas licencier des travailleurs se trouvant dans des branches d'activité aujourd'hui concurrencées par des pays à salaires et à charges sociales moins élevés que les nôtres.

Un député de l'union pour la démocratie française. Les pays de l'Est !

M. Emmanuel Hamel. Quant à vos suggestions fiscales, monsieur Marchais, ne pensez-vous pas qu'il serait intéressant de méditer...

M. Guy Ducolané. Monsieur Hamel, êtes-vous un des philosophes de la nouvelle droite ?

M. Emmanuel Hamel. ... sur le fait que le poids des impôts locaux, des impôts d'Etat et des charges sociales atteint 41 p. 100 du produit national brut.

Dans le monde dans lequel nous vivons, alors que le gagnepain d'un ouvrier sur quatre dépend de l'étranger, alors qu'un ouvrier sur quatre serait chômeur si les prix français n'étaient plus compétitifs, est-il de notre devoir, dans un souci social si noble soit-il, d'aboutir à une surcharge des prix français...

MM. Antoine Porcu et Alain Bocquet. Des profits !

M. Emmanuel Hamel. ... par un accroissement des impôts d'Etat et des charges sociales. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Votre politique ne serait possible que si elle s'accompagnait du protectionnisme et de la fermeture complète des frontières.

M. Gustave Ansart. Vous venez de définir ce qu'est pour vous le consensus : des travailleurs soumis, des chômeurs, des millions de jeunes sans emploi !

M. Emmanuel Hamel. Je souhaiterais une réflexion sur ces problèmes du monde. (*Interruptions et rires sur les bancs des communistes.*)

M. le président. Mes chers collègues, écoutez M. Hamel comme M. Marchais a été écouté.

M. Emmanuel Hamel. Puisque votre conviction, mes chers collègues de la majorité, est déjà établie, je terminerai sur deux observations.

M. Alain Bocquet. Démagogue !

M. Gustave Ansart. Ils sont figés, vos collègues, sur votre idéologie !

M. Emmanuel Hamel. On parle des technocrates, eh bien ! monsieur Marchais, vous êtes un « pessimocrate » ! (*Rires et applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Antoine Porcu. On n'est pas au cirque Pinder !

M. Emmanuel Hamel. Vous n'avez d'autre ambition, pour permettre à votre parti d'accéder au pouvoir, que de plonger ce pays, notamment sa jeunesse, dans la désespérance, par la critique systématique, excessive, outrancière, permettez-moi de vous le dire...

M. Antoine Porcu. Le chômage organisé pour les jeunes !

M. Emmanuel Hamel. ... de tout ce qui se fait en France.

M. Alain Bocquet. Aristocrate !

M. Emmanuel Hamel. Vous venez de parler du chômage. Mais avez-vous noté — M. Marchais n'en a pas parlé dans son intervention — que pour la première fois depuis de longs mois, il avait diminué de 3,6 p. 100 selon les dernières statistiques ? (*Exclamations sur les bancs des communistes.*) C'est peut-être l'amorce d'un redressement dont vous avez peur.

Je déplore votre pessimisme dans la mesure où une fraction de l'opinion française est abusée par vos thèses qui la plongent à tort dans le désespoir. Vous les cristallisez dans une opposition fermée, dans un climat de lutte des classes qui détruit plus qu'il n'ouvre de possibilités de développement.

Vous commettez une autre erreur. Vous avez peur. (*Rires sur les bancs des communistes.*) Vous avez peur que le courant passe. Comme le titrait *L'Humanité* il y a quelques jours : « Giscard-Maire : le courant passe ». Vous ne le voulez pas.

Je me demande si le dépôt de votre question préalable n'a pas été motivé par l'inquiétude qu'a suscitée chez vous le compte rendu exceptionnellement long du conseil des ministres de mercredi dernier au cours duquel le Premier ministre et le ministre du travail ont exposé les directives données, le choix exprimé pour que s'approfondisse un dialogue utile et constructif entre

les organisations syndicales et professionnelles. Ainsi, dans les mois qui viennent, pourraient s'accomplir, malgré les difficultés de la conjoncture, des progrès importants dans les domaines de l'augmentation du pouvoir d'achat des basses rémunérations, de la diminution des horaires de travail, de l'amélioration de la concertation dans l'entreprise ou de l'association des travailleurs à la définition de leurs tâches au niveau des ateliers.

Il y a, heureusement, d'autres syndicats que celui que vous privilégiez de votre amitié et que vous avez cité tout à l'heure, en confirmant ainsi les liens particuliers qui existent entre lui et vous puisqu'il est la courroie de transmission de votre parti.

Il est heureusement d'autres syndicats réformistes qui comprennent les difficultés du temps et qui, dans l'indépendance de leurs revendications, s'efforcent, libres de leurs mouvements à votre égard, d'aboutir à l'amélioration de la condition ouvrière en recherchant les meilleurs résultats.

Votre crainte ne vient-elle pas de cette sagesse des syndicats réformistes, de leur effort de concertation, de leur volonté de dialogue qui trouvent un écho croissant dans la classe ouvrière ?

Ce pessimisme systématique que vous répandez, ces critiques excessives, cette référence à une doctrine dont nous savons bien qu'elle conduit à des drames dans les pays où elle domine l'Etat, tout cela fait que progressivement un nombre croissant de Français se détachent de vous et, face aux réalités du communisme, réfléchissent de plus en plus. (*Exclamations sur les bancs des communistes.*)

Vous craignez l'isolement; vous craignez de grandes mutations politiques et c'est la raison pour laquelle vous faites feu des quatre fers avec votre très grand talent.

Vous avez dit, monsieur Marchais, que vous seriez prêt à tendre la main, même au diable, pour arriver à vos fins. Nous, nous souhaitons simplement — je crois que c'est plus beau — tendre la main à tous les Français pour, dans la conjoncture actuelle, arriver à obtenir le maximum de résultats sociaux que permet la compétition économique, à développer au maximum une industrie dont nous savons qu'elle est un facteur de notre indépendance, à maintenir au maximum la puissance d'une monnaie dont nous savons aussi qu'elle est pour la France et les Français un élément important de l'indépendance et du niveau de vie.

Derrière votre question préalable, il y a sans doute bien des motifs profonds qui nous échappent. (*Exclamations sur les bancs des communistes.*) Nous y voyons, surtout une argutie car en quoi avancerions-nous vers une solution des problèmes en refusant la discussion du projet de budget ?

Mes chers collègues, parce que tous les arguments développés par M. Marchais ne méritaient pas de retenir si longtemps votre attention, vous refuserez la question préalable pour que s'ouvre la discussion sur un budget qui sera non pas de décadence, comme vous le prétendez faussement, monsieur Marchais, mais de progrès dans une conjoncture si difficile. (*Applaudissements prolongés sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. Je consulte l'Assemblée sur la question préalable opposée par M. Marchais et les membres du groupe communiste.

Je suis saisi par le groupe communiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	489
Nombre de suffrages exprimés	488
Majorité absolue	245
Pour l'adoption	200
Contre	288

L'Assemblée nationale décide de ne pas opposer la question préalable.

La suite de la discussion générale est renvoyée à la prochaine séance.

— 3 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour.

Suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1980, n° 1290 (rapport n° 1292 de M. Fernand Icart, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures vingt.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,
LOUIS JEAN.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

Name	Address	City	State	Country	Phone	Fax	E-mail
John Doe	123 Main St	Chicago	IL	USA	312-555-1234		jdoe@uic.edu
Jane Smith	456 Oak St	Chicago	IL	USA	312-555-5678		jsmith@uic.edu
Robert Johnson	789 Pine St	Chicago	IL	USA	312-555-9012		rjohnson@uic.edu
Emily White	101 Elm St	Chicago	IL	USA	312-555-3456		ewhite@uic.edu
Michael Brown	202 Maple St	Chicago	IL	USA	312-555-7890		mbrown@uic.edu
Sarah Green	303 Birch St	Chicago	IL	USA	312-555-2345		sgreen@uic.edu
David Black	404 Cedar St	Chicago	IL	USA	312-555-6789		dblack@uic.edu
Lisa Gray	505 Spruce St	Chicago	IL	USA	312-555-0123		lgray@uic.edu
James Blue	606 Willow St	Chicago	IL	USA	312-555-4567		jblue@uic.edu
Anna Gold	707 Ash St	Chicago	IL	USA	312-555-8901		agold@uic.edu
Benjamin Silver	808 Hickory St	Chicago	IL	USA	312-555-2345		bsilver@uic.edu
Sophia Bronze	909 Walnut St	Chicago	IL	USA	312-555-6789		sbronze@uic.edu
Daniel Iron	1010 Chestnut St	Chicago	IL	USA	312-555-0123		diron@uic.edu
Olivia Steel	1111 Madison St	Chicago	IL	USA	312-555-4567		osteel@uic.edu
Liam Copper	1212 Dearborn St	Chicago	IL	USA	312-555-8901		lcopper@uic.edu
Isabella Tin	1313 LaSalle St	Chicago	IL	USA	312-555-2345		itin@uic.edu
Noah Lead	1414 State St	Chicago	IL	USA	312-555-6789		nlead@uic.edu
Aria Zinc	1515 Franklin St	Chicago	IL	USA	312-555-0123		azinc@uic.edu
Carter Nickel	1616 Taylor St	Chicago	IL	USA	312-555-4567		cnickel@uic.edu
Mia Cadmium	1717 Belmont St	Chicago	IL	USA	312-555-8901		mcdm@uic.edu

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

DE LA

1^{re} Séance du Mardi 16 Octobre 1979.

SCRUTIN (N° 212)

Sur la question préalable opposée par M. Marchais à la discussion du projet de loi de finances pour 1980.

Nombre des votants.....	489
Nombre des suffrages exprimés.....	488
Majorité absolue.....	245
Pour l'adoption.....	200
Contre	288

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM. Abadie. Andrieu (Haute-Garonne). Andrieux (Pas-de-Calais). Ansart. Aumont. Auroux. Autain. Mme Avice. Ballanger. Balmigère. Bapt (Gérard). Mme Barbera. Bardol. Barthe. Baylet. Bayou. Bêche. Beix (Roland). Benoit (Daniel). Besson. Billardon. Billoux. Boequet. Bonnet (Alain). Bordu. Boucheron. Boulay. Bourgeois. Brugnon. Brunhes. Bustin. Cambolive. Canacos. Cellard. Césaire. Chaminade. Chandernagor. Mme Chavatte. Chénard. Chevénement. Mme Chonavel. Combrisson. Mme Constant. Cot (Jean-Pierre). Couillet. Crépeau.	Darinot. Darras. Defferre. Defontaine. Delehedde. Delellis. Denvers. Depietri. Derosier. Deschamps (Bernard). Deschamps (Henri). Dubedout. Ducolomé. Duphiet. Duraffour (Paul). Duroméa. Duroure. Dutard. Emmanuel. Evin. Fabins. Faugaret. Faure (Gilbert). Faure (Maurice). Filloud. Fiterman. Floriant. Forgues. Forni. Mme Fost. Franceschl. Mme Freysse-Cazalis. Freihaut. Gaillard. Garcin. Garrouate. Gau. Gauthier. Girardot. Mme Goeurlot. Goldberg. Gosnat. Gouhier. Mme Goutmann. Gremetz. Guidoni. Haesebroeck. Hage. Hauteœur.	Hermier. Hernu. Mme Horvath. Houél. Houteer. Huguet. Huyghues des Etages. Mme Jacq. Jagoret. Jans. Jarosz (Jean). Jourdan. Jouve. Joxe. Julien. Juquin. Kalinisky. Labarrère. Laborde. Lagorce (Pierre). Lajoinie. Laurain. Laurent (André). Laurent (Paul). Laurissergues. Lavédrine. Latielle. Lazzarino. Mme Leblanc. Le Drian. Léger. Legrand. Leizour. Le Meur. Lemoine. Le Pensec. Leroy. Madreile (Bernard). Madreile (Philippe). Maillet. Maisonnat. Malvy. Manet. Marchais. Marchand. Marin. Masquère. Massot (François).
--	---	---

Maion. Mauroy. Meilick. Mermaz. Mexandeau. Michel (Claude). Michel (Henri). Millet (Gilbert). Mitterrand. Montdargent. Mme Morsau (Gisèle). Nils. Notebart. Nucci. Odru. Pesce. Philibert. Pierret. Pignion.	Pistre. Poperen. Porcu. Porelli. Mme Porte. Pourchon. Mme Privat. Prouvost. Quilès. Ralite. Raymond-Renard. Richard (Alain). Rieubon. Rigout. Rocard (Michel). Roger. Ruffe. Saint-Paul.
--	---

Sainte-Marie. Santrou. Savary. Sénès. Soury. Taddei. Tassy. Tondon. Tourné. Vacant. Vial-Massat. Vidal. Villa. Visse. Vivien (Alain). Vizet (Robert). Wargnies. Wilquin (Claude). Zarka.
--

Ont voté contre :

MM. Abelin (Jean-Pierre). About. Alduy. Alphandery. Ansquer. Arreckx. Aubert (Emmanuel). Aubert (François d'). Audinot. Aurillac. Bamana. Barbier (Gilbert). Bariani. Baridon. Barnéria. Barnier (Michel). Bas (Pierre). Bassot (Hubert). Baudouin. Bayard. Beaumont. Bechter. Bégault. Benoît (René). Benouville (de). Berest. Berger. Bernard. Bencier. Bigeard. Birraux. Bisson (Robert). Biver. Bizet (Emile). Blanc (Jacques). Boinville. Bois. Bonhomme. Bord. Bourson. Bousch. Bouvard. Boyon. Bozzi. Branche (de). Branger.	Braun (Gérard). Brial (Benjamin). Briane (Jean). Brocard (Jean). Brocard (Albert). Cabanel. Cailaud. Caille. Caro. Castagnou. Cattin-Bazin. Cavaillé (Jean-Charles). Cazalet. César (Gérard). Chantelat. Chapel. Charles. Chasseguet. Chauvet. Chazalon. Chinaud. Chirac. Clément. Colinat. Colombier. Comlli. Cornet. Cornette. Corrèze. Couderc. Couepel. Coulais (Claude). Cousté. Couve de Murville. Crenn. Cressard. Dallit. Dassault. Debré. Dehaine. Dejalande. Delaneau. Deleat. Deffosse. Delhaie. Dejong.	Deiprat. Deniau (Xavier). Deprez. Desandis. Devaquet. Dhinnin. Mme Dienesch. Donnadieu. Douffignea. Dousset. Dronet. Druon. Dubreuil. Dugoujon. Duraffour (Michel). Durr. Ehrmann. Eymard-Duvernay. Fabrè (Robert-Félix). Faiala. Faure (Edgar). Feit. Fenech. Féron. Ferretti. Fèvre (Charles). Flosse. Fontaine. Fonteneau. Forens. Fossé (Roger). Fourneyron. Foyer. Frédéric-Dupont. Fuchs. Gantier (Gilbert). Gascher. Gastines (de). Gaudin. Geng (Francis). Gérard (Alain). Giacconi. Ginoux. Girard. Glissinger. Goasduff. Godefroy (Pierre).
---	--	---

Godfrain (Jacques).	Lafleur.	Miossec.	Raynal.	Sauvaigo.	Tiberi.
Gorse.	Lagourgue.	Mme Missoffe.	Revet.	Schneiter.	Tissandier.
Goulet (Daniel).	Lancien.	Monfrals.	Ribes.	Schvartz.	Tomasini.
Granet.	Lataillade.	Montagne.	Richard (Lucien).	Séguin.	Torre (Henri).
Grussenmeyer.	Lauriol.	Mme Moreau (Louise).	Richomme.	Seltlinger.	Tourrain.
Guéna.	Le Cabellec.	Morellon.	Riviérez.	Sergheraert.	Tranchant.
Guermeur.	Le Douarec.	Mouille.	Rocca Serra (de).	Scrres.	Valléix.
Guichard.	Léotard.	Moustache.	Rolland.	Mme Signouret.	Verpillière (de la).
Guillod.	Lepeltier.	Muller.	Rossi.	Sourdille.	Vivien (Robert-André).
Haby (Charles).	Lepercq.	Narquin.	Rossinot.	Sprauer.	Voliquin (Hubert).
Haby (René).	Le Tac.	Neuwirth.	Roux.	Stasi.	Voisin.
Hamel.	Ligot.	Noir.	Royer.	Sudreau.	Wagner.
Hamelin (Jean).	Liogier.	Nungesser.	Rufenacht.	Taugourdeau.	Weisenhorn.
Hamelin (Xavier).	Lipkowski (de).	Paecht (Arthur).	Sabié.	Thibault.	Zelier.
Mme Harcourt.	Longuet.	Paillet.	Sailié (Louis).	Thomas.	
(Florence d').	Madelin.	Papet.			
Marcourt.	Malgret (de).	Pasquini.			
(François d').	Malaud.	Pasly.			
Hardy.	Mancel.	Péricard.			
Mme Hauteclocque.	Marcus.	Pernin.			
(de).	Marette.	Péronnet.			
Héraud.	Marie.	Perrut.			
Hunault.	Martin.	Petit (André).			
Icart.	Masson (Jean-Louis).	Petit (Camille).			
Inchauspé.	Mas-on (Marc).	Pianta.			
Jacob.	Massoubre.	Pidjot.			
Jarrot (André).	Mathieu.	Pierre-Bloch.			
Julia (Didier).	Mauger.	Pineau.			
Juventin.	Maujolan du Gasset.	Pinte.			
Kaspereit.	Maximin.	Plot.			
Kerguéris.	Mayoud.	Plantegenest.			
Klein.	Médecin.	Pons.			
Koehl.	Mesmin.	Poujade.			
Krieg.	Messmer.	Préaumont (de).			
Labbé.	Micaux.	Pringalle.			
La Combe.	Millon.	Proziol.			

S'est abstenu volontairement :

M. Fabre (Robert).

N'a pas pris part au vote :

M. Baumel.

N'a pas pris part au vote :

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

Mise au point au sujet d'un vote :

A la suite du scrutin (n° 208) sur l'ensemble du projet de loi portant aménagement de la fiscalité directe locale (Journal officiel, Débats A. N., du 11 octobre 1979, p. 8031), M. Girardot, porté comme ayant voté « pour », a fait savoir qu'il avait voulu voter « contre ».

(Le compte rendu intégral de la 2^e séance de ce jour sera distribué ultérieurement.)